

TRANSPARENCE DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES MARITIMES : une tâche impossible ?

Messages clés :

1 Des milliards de dollars d'aide sont accordés pour améliorer la gestion des pêches dans les pays du Sud et encore davantage pour la conservation des océans et l'économie bleue. Ce flux de financement devrait augmenter en raison des engagements internationaux en matière de climat et de conservation de la biodiversité. Cependant, la transparence de ces flux financiers et de leurs impacts reste controversée, ce qui risque de nuire à leur efficacité.

2 La recherche d'une plus grande transparence est une priorité des acteurs de l'Aide au développement depuis des décennies, et constitue un élément important du programme d'efficacité de l'aide. De nombreux progrès significatifs ont été réalisés, notamment le lancement de multiples outils et normes de transparence. Cependant, les résultats sont contestés et la transparence devient plus difficile en raison de l'évolution du paysage de ce que l'on appelle aujourd'hui le « financement du développement ». Ce paysage se caractérise par un nombre croissant d'acteurs et des modalités de mobilisation de l'aide de plus en plus complexes.

3 L'amélioration de l'accès du public à l'information sur le financement du développement dans le secteur de la pêche se heurte à de multiples défis. De nombreux gouvernements disposent de systèmes inadéquats pour gérer les informations sur ce qui entre dans leur pays, tandis que les bases de données internationales visant à améliorer la transparence fournissent souvent des informations incomplètes et confuses. Les pratiques de transparence, notamment la communication d'informations sur l'objectif et les résultats des projets d'aide, sont également plus difficiles à mettre en œuvre pour les financements provenant de fondations philanthropiques et de l'aide au développement combinée à des investissements privés. Dans ce contexte, il est urgent de soutenir les acteurs du secteur de la pêche, y compris les gouvernements, en leur fournissant des informations fiables et accessibles.

Edition #11



Introduction

Selon les informations recueillies par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), au cours de la dernière décennie, plus de 5 milliards de dollars américains ont été engagés par les donateurs officiels pour améliorer la pêche dans les pays en développement. La Banque mondiale est le plus grand donateur dans le secteur de la pêche, suivie par le Japon. Ce montant déclaré d'aide à la pêche correspond à l'Aide publique au développement (APD), une statistique utilisée depuis longtemps pour suivre les dépenses d'aide. Cependant, les données sur l'APD pour la pêche sont peu fiables pour de nombreuses raisons. Elles deviennent également obsolètes en raison de l'évolution du paysage de l'aide, notamment l'essor de l'aide philanthropique, les partenariats Sud-Sud et le mélange de l'aide traditionnelle et des financements privés. Pour toutes ces raisons, l'APD est désormais supplantée par un indicateur appelé « soutien public total au développement durable » (TOSSD). Si l'on utilise cette mesure statistique, le montant des fonds mobilisés pour la gestion durable des pêches est beaucoup plus élevé. Mais personne n'a produit de données complètes sur le montant de ces fonds, leur destination et leur objectif. Actuellement, la connaissance de ces flux financiers est bouleversée par la réduction de l'aide de nombreux prêteurs bilatéraux traditionnels et la suppression soudaine de la grande majorité de l'aide étrangère des États-Unis.



Quelle que soit la manière dont on la mesure, nous savons qu'au cours des 70 dernières années, des milliards de dollars ont été investis dans le développement de la pêche, la conservation des océans et l'expansion de l'économie bleue. De nombreuses organisations, y compris les gouvernements des pays en développement, s'accordent à dire que pour rendre la pêche plus durable et plus résiliente au dérèglement climatique, l'aide au développement doit être considérablement augmentée.

Introduction	02
<hr/>	
Partie I:	
Efforts internationaux en faveur de la transparence dans le financement du développement – de Paris à Addis-Abeba	04
Transparence et programme d'efficacité de l'aide	06
De l'aide au développement au financement du développement	09
APD : TOSSD mis de côté ?	11
<hr/>	
Partie II:	
Transparence et financement du développement pour la pêche maritime	14
Défi n° 1 :	
Rapports limités des pays du Sud	15
Défi n° 2 :	
Outils internationaux de transparence confus et inaccessibles	17
Défi n° 3 :	
Suivi de l'aide philanthropique	22
Défi n° 4 :	
Complexité et opacité du financement privé	25
Défi n° 5 :	
Comprendre l'objectif et l'impact du financement du développement dans le secteur de la pêche	30
<hr/>	
Conclusion	34

Pourtant, des questions troublantes subsistent quant au succès de l'aide au secteur de la pêche. Dans un ouvrage publié par la Banque mondiale en 2010, deux chapitres rédigés par des experts de longue date dans le domaine de la pêche décrivent l'héritage de l'aide au secteur de la pêche comme « désastreux », « inefficace » et « mal conçu ».¹ Il est difficile de trouver une analyse récente qui offre une vision plus positive.

Il ne fait aucun doute que de nombreux fournisseurs et bénéficiaires de l'aide au développement dans le secteur de la pêche s'opposeront à cette perspective sombre. Des études de cas peuvent montrer les effets positifs de projets d'aide spécifiques. La question de savoir si l'aide fonctionne ou non est également susceptible d'être simpliste. Comme nous l'avons décrit dans d'autres tBriefs, la gestion des pêches est un *problème complexe*, car elle implique de multiples objectifs sociaux, économiques et environnementaux qui peuvent se contredire. Les projets d'aide au développement sont donc susceptibles de donner des résultats disparates, profitant davantage à certains qu'à d'autres, même sans tenir compte des problèmes bien connus de l'aide internationale, notamment son inefficacité et la corruption.

Ce tBrief ne s'attardera pas sur les débats concernant l'efficacité de l'aide au secteur de la pêche. Il se concentrera sur une question qui semble plus simple : dans quelle mesure l'aide au développement du secteur de la pêche est-elle transparente ? Il est essentiel de se poser cette question. La transparence permet aux citoyens de mener des débats éclairés sur la conception des programmes d'aide et de s'assurer qu'ils sont bien gérés. Elle contribue à répondre aux préoccupations de longue date concernant la question de savoir qui détermine l'objectif de l'aide et si les bénéfices sont destinés au fournisseur ou au bénéficiaire. Elle fournit également les informations nécessaires pour mener une réflexion critique sur les résultats, même si les opinions divergent sur ce que ces résultats ont été ou devraient être.

Le tBrief est divisé en deux parties. La première décrit comment la transparence de l'aide au développement a été conceptualisée et donne un aperçu des différentes initiatives et des outils de transparence qui ont été développés. Comme nous le verrons, les organisations de développement ont donné la priorité à l'amélioration de la transparence. Il existe désormais un consensus général sur ce qui doit être rendu transparent et pourquoi, même si la manière d'y parvenir est peut-être moins claire. Les changements dans la géopolitique de l'aide et la financiarisation de l'économie mondiale rendent également la transparence plus difficile. Il s'agit là d'un contexte essentiel pour la deuxième partie du document, qui examinera certains des principaux défis liés à l'amélioration de la transparence de l'aide à la pêche, notamment les questions de comptabilité nationale, la transparence de l'aide philanthropique, ainsi que le monde de plus en plus complexe de l'aide mixte et des instruments financiers innovants, tels que les échanges de dette contre des mesures de protection des océans et les obligations bleues.



1 Leal, D. éd. (2010), '[Political Economy of Natural Resource Use: Lessons for Fisheries Reform](#)', préparé pour le Programme mondial sur les pêches (PROFISH), Département de l'agriculture et du développement rural, Groupe de la Banque mondiale.

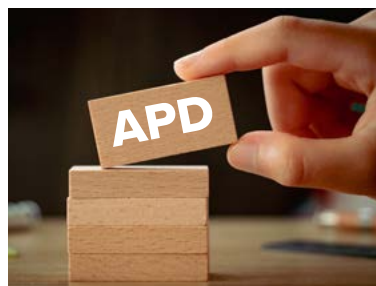
Partie I : Efforts internationaux en faveur de la transparence dans le financement du développement – de Paris à Addis-Abeba

Pour aborder la question de la transparence et de la coopération internationale au développement, il est essentiel de commencer par comprendre ce qu'est l'Aide publique au développement (APD). Il s'agit d'un concept créé par le Comité d'aide au développement (CAD), un club exclusif de pays industrialisés créé dans les années 1960 et qui compte aujourd'hui 32 membres. L'APD a toujours été une mesure statistique qui distingue les transferts financiers à caractère plus caritatif ou généreux de ceux qui ne le sont pas. L'importance de cette mesure a été renforcée en 1970 lorsque les membres du CAD ont convenu d'allouer 0,7 % de leur revenu national brut à l'APD. Seuls quelques membres du CAD ont atteint cet objectif. Les États-Unis ont désormais complètement rejeté cet objectif, réduisant leurs dépenses d'APD de plus de 80 %. Parallèlement, plusieurs autres donateurs bilatéraux de premier plan, dont le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France, ont également réduit considérablement leurs dépenses d'aide en 2025.

Afin de garantir la transparence dans la réalisation de l'objectif de 0,7 %, le CAD a convenu de communiquer chaque année les transferts d'APD à l'OCDE, qui a créé une base de données contenant ces informations, connue sous le nom de Système de notification des pays créanciers (SNCP). Les informations sont recueillies auprès des membres du CAD et des banques de développement internationales et régionales. Cette base de données, lancée en 1967, contient des informations sur les organisations donatrices qui fournissent l'APD, les pays et organisations bénéficiaires, ainsi que l'objectif de l'APD. Dès le départ, elle comprenait des informations sur l'APD des pays et les dépenses des banques de développement et des organisations multilatérales, y compris les agences des Nations Unies. Cela crée des dilemmes statistiques, car les dépenses des banques de développement et des organisations multilatérales comprennent des fonds fournis par les pays donateurs, ce qui risque d'entraîner un double comptage. Pour compliquer encore les choses, le SNCP permet également aux donateurs de déclarer les transferts financiers qui ne relèvent pas de la définition de l'APD, appelés « autres flux officiels ». Ceux-ci ne contribuent pas à l'objectif de 0,7 %, mais sont inclus dans le SNCP sous une rubrique distincte.

Le SNCP a été numérisé au début des années 1990 et est accessible au public. Il contient des informations remontant à 1995. Il est mis à jour lentement, car l'OCDE vérifie les informations soumises par les membres du CAD, ce qui signifie que les données ont jusqu'à deux ans lorsqu'elles sont rendues publiques.

L'APD couvre à la fois les dons et les prêts. Les membres du CAD ont décidé que les prêts devaient être inclus dans la définition de l'APD, mais uniquement ceux qui étaient plus favorables que prévu, sur la base d'intérêts strictement commerciaux. Officiellement, on parle de « prêts concessionnels », mais beaucoup les qualifient de prêts « souples » par opposition aux prêts « durs ». C'est précisément là où se situe la frontière entre prêt dur et prêt souple que le concept d'APD devient particulièrement complexe et controversé.



Pendant longtemps, le CAD a décidé que les prêts ne pouvaient être comptabilisés comme APD que si au moins 25 % du prêt était accordé avec une réduction d'au moins 10 % et si le taux d'intérêt appliqué était inférieur au « taux du marché ». De nombreux détracteurs ont fait valoir que cette condition n'était pas particulièrement généreuse. En outre, les taux du marché sont variables et différent d'un pays à l'autre, ce qui entraîne des anomalies comptables. Un prêt accordé à un pays à un taux d'intérêt donné serait considéré comme de l'APD, alors qu'un prêt accordé à un autre pays au même taux ne le serait pas. Les détracteurs ont également fait valoir que le degré de générosité d'un prêt devrait tenir compte du coût de l'emprunt dans les pays développés. À mesure que les taux d'intérêt baissent dans les pays développés, les prêts à taux préférentiels accordés aux pays en développement deviennent de plus en plus rentables pour ces derniers. La définition de l'APD a également incité les donateurs à accorder davantage de prêts que de subventions et à prêter davantage aux pays en développement à revenu élevé qu'aux pays à faible revenu.² La part de l'APD administrée sous forme de prêts plutôt que de subventions a plus que doublé entre la fin des années 1990 et le début des années 2010.³

La formule utilisée par le CAD pour comptabiliser les prêts de l'APD a fait l'objet de multiples modifications, dont une révision importante en 2018. Cette dernière modification signifie que les prêts de l'APD sont désormais déclarés comme des « équivalents subventions ». Il existe désormais différentes formules pour les prêts de l'APD en fonction de la classification des pays, et différentes règles pour les prêts aux gouvernements par rapport à ceux accordés au secteur privé. Il est impossible de résumer ici toutes les modifications qui ont été apportées et ce que signifie un équivalent subvention. Cependant, la compréhension de la formule statistique de l'APD nécessite des connaissances techniques considérables. Même dans ce cas, de nombreux experts trouvent les résultats déroutants, et certains affirment que la mesure statistique de l'APD est incohérente et trompeuse, exagérant très probablement la générosité des donateurs.⁴

Au-delà de la question controversée de la comptabilisation des prêts, un autre défi a consisté à déterminer où tracer la ligne entre les transferts de ressources destinés à aider le développement économique et le bien-être des pays bénéficiaires et les dépenses qui ne le sont pas. L'une des principales critiques adressées à l'APD concerne l'inclusion dans les rapports des pays donateurs sur l'APD des dépenses liées à l'éducation des ressortissants des pays développés dans leur propre pays, ainsi qu'au traitement et à l'hébergement des immigrants et des demandeurs d'asile. À cela s'ajoutent des débats polarisés sur les dépenses des donateurs destinées à servir leurs intérêts économiques ou ceux de leurs entreprises nationales. On parle parfois d'« aide fantôme » ou d'« aide boomerang ». Cette question est pertinente lorsqu'on examine la transparence de l'APD dans des secteurs tels que la pêche, en particulier pour les donateurs disposant d'importantes flottes de pêche hauturière, comme la Chine, le Japon, l'Espagne, la France et la Corée du Sud. Une question soulevée dans certaines publications sur la pêche est de savoir si cette aide est véritablement destinée au développement de la pêche dans les pays bénéficiaires ou si elle vise à promouvoir les intérêts économiques de l'industrie de la pêche du donateur.

- 2 Hynes, W. and Scott, S. (2014), [‘The evolution of Official Development Assistance: Achievements, Criticisms and a way forward’](#), OECD.
- 3 Eurodad (2014), [‘A matter of high interest: Assessing how loans are reported as development aid’](#).
- 4 Voir, par exemple, Scott S. (2019), [‘A note on the current problems with ODA as a statistical measure’](#), Brookings Institute.

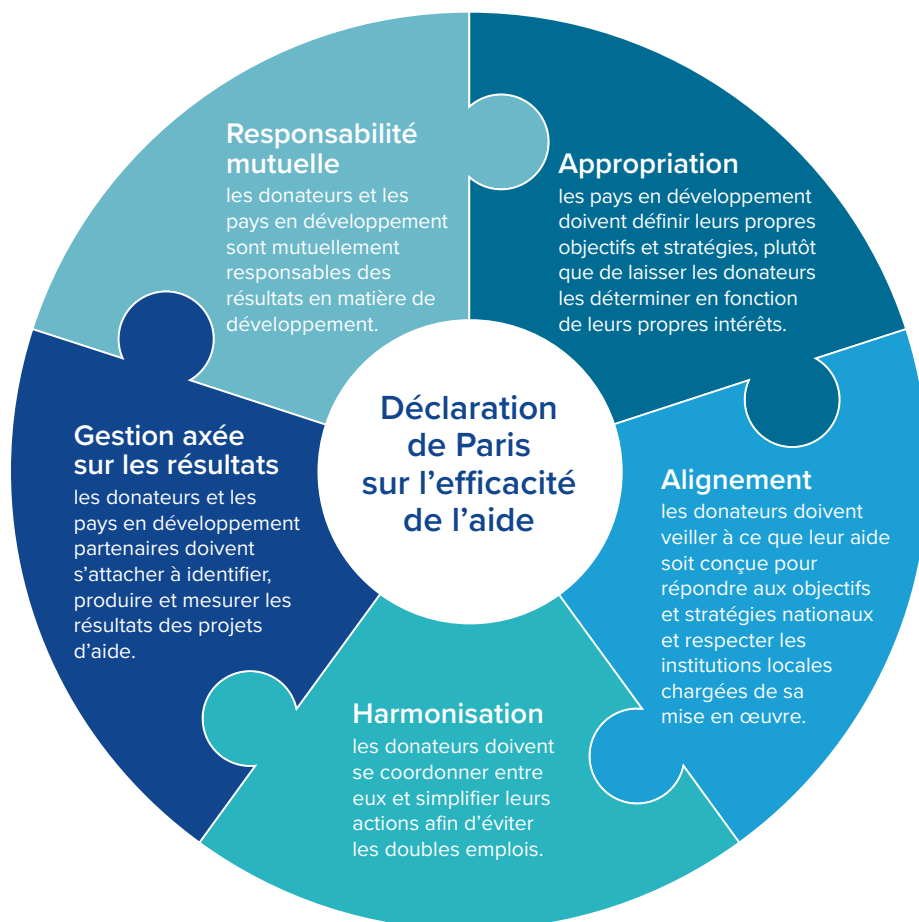


Transparence et programme d'efficacité de l'aide

Pendant plusieurs décennies, la relation entre la transparence et l'APD s'est principalement concentrée sur la publication de rapports publics sur les progrès accomplis vers l'objectif de 0,7 %. Plus tard, cet objectif de 0,7 % a été complété par d'autres engagements pris par les membres du CAD, notamment des engagements environnementaux découlant du premier Sommet de la Terre en 1992. Par la suite, le SNCP a ajouté un champ supplémentaire pour saisir le montant de l'APD consacré au climat, à la biodiversité et à la désertification, collectivement appelés les « marqueurs de Rio ». Plus récemment, ces marqueurs de Rio ont été complétés par les marqueurs des ODD. Cependant, au fil du temps, le discours international sur la transparence de l'aide s'est élargi, passant de la responsabilité vis-à-vis des objectifs internationaux à la garantie d'une aide plus efficace et efficiente.

Les normes internationales visant à améliorer l'efficacité de l'aide remontent généralement à la réunion de Paris de 2005, qui a donné lieu à la « **Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide** ». Considérée comme révolutionnaire à l'époque, cette déclaration reconnaissait que les difficultés rencontrées dans les résultats de l'aide internationale au développement étaient partagées entre les donateurs et les gouvernements bénéficiaires. Dès lors, les pays en développement ont été définis comme des « partenaires » plutôt que comme des « bénéficiaires ».

La Déclaration de Paris reconnaissait les multiples critiques adressées aux pays donateurs : l'aide était souvent conçue pour promouvoir les intérêts du pays donateur et de ses secteurs commerciaux, les projets d'aide créaient trop souvent des institutions parallèles contrôlées par les donateurs dans les pays en développement, ce qui affaiblissait les institutions gouvernementales nationales, et les mécanismes de responsabilité concernant l'utilisation de l'aide étaient insuffisants. En conséquence, la Déclaration de Paris a établi cinq principes fondamentaux :



La Déclaration de Paris a fixé 13 objectifs à atteindre d'ici 2010. Il s'agissait notamment de faire en sorte qu'au moins 75% des pays partenaires aient publié des stratégies de développement globales permettant aux donateurs de parvenir à un alignement et à une harmonisation, que 85% des fonds des donateurs soient déclarés par les canaux fiduciaires officiels des pays partenaires, et que le nombre d'«unités de mise en œuvre parallèles», c'est-à-dire les organisations non gouvernementales créées par les donateurs dans les pays partenaires en dehors des agences gouvernementales nationales, soit réduit de 60%. Il a également été convenu que le nombre de partenaires disposant de mécanismes de collecte et de communication des résultats des programmes d'aide dans leur pays, communément appelés « systèmes d'information sur la gestion de l'aide », augmenterait d'un tiers. En outre, tous les pays partenaires s'engageraient dans des évaluations mutuelles avec les donateurs sur les résultats des dépenses d'aide.

La Déclaration de Paris a élargi le concept de transparence de l'aide. Le cadre de transparence ne se concentrait plus uniquement sur les rapports financiers des donateurs. Il a été élargi pour inclure la transparence des partenaires sur leurs objectifs et stratégies nationaux, ainsi que la communication des résultats des programmes d'aide. Ainsi, la Déclaration de Paris reflétait une vision plus globale de la transparence tout au long du cycle de gestion de l'aide et a fait avancer le débat sur les questions suivantes : *quelles* informations devraient être rendues plus transparentes, *pourquoi* et *pour qui* ?

En 2008, les principes et les objectifs de la Déclaration de Paris ont été révisés et mis à jour lors d'une réunion à Accra, au Ghana, qui a abouti à l'« Agenda d'Accra pour l'action ». Cet événement a bénéficié d'une plus grande participation des gouvernements des pays en développement et des organisations de la société civile du Sud. Les débats ont porté sur les progrès limités accomplis dans la réalisation des objectifs de Paris et sur la nécessité de faire davantage pour inclure les bénéficiaires de l'aide dans le programme d'efficacité de l'aide. Il s'agissait notamment de reconnaître les citoyens et le secteur privé des pays partenaires comme faisant partie intégrante du concept d'appropriation (et pas seulement les gouvernements) et de veiller à ce que les organisations de la société civile soient plus efficacement intégrées dans les systèmes de responsabilité.

Un examen des progrès réalisés dans le cadre de la Déclaration de Paris, entrepris par l'OCDE, a également mis en évidence l'aggravation des problèmes liés à la prolifération des donateurs, au manque de coordination entre eux et à l'imprévisibilité de l'aide, qui perturbaient considérablement la planification des pays partenaires. En conséquence, le Programme d'action d'Accra a fait progresser les débats sur la transparence par rapport à ceux de Paris. Pour remédier à l'imprévisibilité des flux d'aide, il a été convenu que les donateurs s'engageraient à rendre compte des futurs versements d'aide. En outre, les documents stratégiques nationaux sur les besoins des pays devraient être complétés par des rapports des groupes de coordination des donateurs sur l'harmonisation.



La réunion au Ghana a également permis de mettre davantage l'accent sur les moyens d'assurer la transparence. Cela a conduit au lancement de l'Initiative internationale pour la Transparence de l'Aide (IATI), menée par le gouvernement britannique et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Avant la réunion d'Accra, une nouvelle organisation de la société civile appelée Publish What You Fund a été créée. Elle a contribué à l'élaboration d'une norme IATI, puis d'un indice permettant de mesurer les progrès accomplis.

L'IATI visait principalement à améliorer les portails de données en ligne des donateurs afin d'y inclure des informations plus complètes et plus récentes. Elle a également mis en place une base de données mondiale sur le financement du développement, conçue pour compléter le SNCP de l'OCDE avec des informations plus complètes ciblées sur les besoins des pays en développement. Cet outil de transparence, connu sous le nom de D-Portal, a été mis en service en 2016. Contrairement au SNCP, les informations du D-Portal sont ajoutées dès que les bailleurs de fonds en disposent, ce qui en fait, en théorie, un outil plus efficace pour suivre les dépenses d'aide.

International Aid Transparency Initiative

IATI is a global initiative to improve the transparency of development and humanitarian resources and their results to address poverty and crises.

Getting started

- Explore our data**
Understand the ways you can access IATI data, what information you can find and the benefits of using it.
[EXPLORE IATI DATA](#)
- Our publishing guide**
Find out how to publish data to the IATI Standard and improve your data by using our publishing guidance.
[GET STARTED](#)
- Discover the Standard**
View IATI reference pages that contain the rules and technical framework for publishing and interpreting IATI data.
[FIND OUT MORE](#)

De l'aide au développement au financement du développement

Les réunions de Paris et du Ghana ont permis de dégager un consensus international sur les informations qui doivent être transparentes et sur la manière de les rendre transparentes. Elles ont également donné lieu à des discussions sur la nécessité d'élargir les types de flux financiers devant faire l'objet d'une transparence au-delà de l'Aide publique au développement (APD) traditionnelle. Ce sujet est devenu l'un des principaux thèmes des réunions de haut niveau sur l'aide au développement qui ont suivi, notamment le « Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement » en 2011 et le « Programme d'action d'Addis-Abeba » en 2015, qui a coïncidé avec le lancement des ODD. Cette nouvelle approche de la coopération au développement a été influencée par plusieurs changements dans la géopolitique de l'aide.

L'un d'entre eux a été l'essor de la coopération dite Sud-Sud, en particulier en ce qui concerne l'ampleur de l'aide financière et technique fournie par les pays BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) aux pays en développement. La Chine occupe une place prépondérante dans ce domaine : en 2011, elle était devenue le plus grand donateur bilatéral de nombreux pays en développement, atteignant la parité avec la Banque mondiale en Afrique. Il a donc été convenu dans les forums internationaux que la transparence était également nécessaire pour ces transferts. À partir de 2009, les pays non membres du CAD ont été invités à rejoindre le SNCP et, en 2015, 20 pays avaient adhéré, dont la Turquie, la Thaïlande, le Koweït, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis. Les efforts visant à inclure les BRIC ont échoué.

Une deuxième évolution a été l'essor des fondations philanthropiques. Au cours des années 2000, reflétant la concentration extraordinaire de la richesse privée dans de nombreuses régions du monde, les fondations philanthropiques se sont considérablement développées et beaucoup ont commencé à distribuer une aide d'une ampleur rivalisant avec celle de nombreux grands donateurs bilatéraux. Le CAD a donc invité les fondations philanthropiques à rendre compte également dans le cadre du SNCP, et 41 d'entre elles le font désormais régulièrement. Certaines fondations philanthropiques ont également rejoint l'IATI.

Une troisième évolution a été la croissance des flux financiers privés destinés au développement, qui a constitué le changement le plus important affectant la manière dont l'aide au développement est conceptualisée, tout en brouillant les efforts de transparence. À la fin des années 2000, les OMD étant largement inatteints, les donateurs bilatéraux et multilatéraux ont fait valoir que les besoins des pays en développement ne pouvaient être satisfaits par l'aide au développement traditionnelle. L'austérité qui a suivi la crise financière mondiale a contribué à cette opinion, compte tenu des réductions de l'aide au développement opérées par de nombreux donateurs occidentaux, qui se sont désormais accélérées. L'importance de l'augmentation des financements privés a également été présentée comme un moyen pour les pays en développement d'échapper à la dépendance à l'aide. L'augmentation des financements privés n'était donc pas seulement une nécessité, mais était également considérée par de nombreux donateurs comme préférable pour le développement à long terme des pays du Sud.



Les donateurs multilatéraux et bilatéraux ont élaboré de nombreuses stratégies pour stimuler le financement privé en faveur du développement durable. Un concept clé à cet égard est *celui du financement mixte*, dans lequel les dépenses publiques consacrées aux programmes d'APD sont utilisées pour stimuler les investissements commerciaux. Le financement mixte de l'APD est également étroitement lié au concept de partenariats public-privé. Cependant, la liste des stratégies utilisées par les bailleurs de fonds pour mobiliser les financements privés est longue, et la définition de l'aide mixte est devenue controversée. Elle inclut les prêteurs bilatéraux et multilatéraux qui fournissent des garanties de crédit et des assurances contre les risques afin d'aider les gouvernements des pays en développement à lever des fonds sur les marchés financiers ou à réduire les risques (ou à augmenter les rendements) pour les prêteurs du secteur privé. Le financement mixte a également été interprété comme couvrant toute assistance technique fournie aux pays en développement pour leur permettre de mobiliser eux-mêmes des financements privés.

Alors que les bailleurs de fonds ont encouragé l'aide mixte afin d'augmenter le flux global de financement privé du développement, le marché des investissements dits « environnementaux, sociaux et de gouvernance » (ESG) réalisés par les entreprises et les institutions financières privées a également servi de stimulant. Ce phénomène a également pris de l'ampleur après la crise financière de 2008 et a créé un paysage complexe et en évolution rapide d'instruments financiers conçus pour canaliser les capitaux du secteur privé vers des dépenses environnementales et sociales positives. On parle parfois d'*investissements à impact*. Les pays en développement ont été encouragés à lever des fonds supplémentaires grâce à ce marché en pleine croissance des investissements ESG à impact, qui est devenu l'un des domaines privilégiés par le financement mixte. Il est désormais un élément clé des stratégies de croissance bleue pour les pays en développement, comme l'explique la Banque mondiale à propos de l'Afrique :

« La mise en œuvre complète d'une approche d'économie bleue en Afrique et la lutte contre la crise océanique, qui inclut le changement climatique, nécessitent une augmentation des ressources financières disponibles. Cette augmentation nécessitera de favoriser les investissements privés durables, de créer un environnement propice aux investisseurs et de tirer parti de l'aide publique au développement et des produits de garantie pour réduire les risques afin que le secteur privé investisse dans les secteurs à haut risque de l'économie bleue.⁵ »



5 Groupe de la Banque mondiale (2022), '[Operational Brief - Blue Economy for Resilient Africa Program](#)'.

APD : TOSSD mis de côté ?

Compte tenu de l'évolution du paysage des flux financiers internationaux vers le développement, à la fin des années 2000, les membres du CAD ont commencé à discuter de nouvelles stratégies comptables allant au-delà de l'APD. Le CAD a donc créé en 2014 un groupe de travail chargé d'élaborer une nouvelle plateforme statistique et de reporting appelée « **Total Official Support for Sustainable Development** » (TOSSD, Soutien public total au développement durable). Cette initiative a été approuvée dans le Programme d'action d'Addis-Abeba de 2015, et il a été convenu que des travaux supplémentaires devaient être entrepris pour « moderniser les statistiques de l'APD ».

Par conséquent, l'intérêt suscité par Addis-Abeba ne portait plus sur « l'aide au développement » du Nord vers le Sud, mais plutôt sur le « financement du développement » provenant de multiples directions. La formulation des ODD reflétait également cette nouvelle conceptualisation. Alors que les OMD se concentraient sur l'augmentation des flux d'APD des pays développés vers les pays en développement, la cible 17.3 des ODD est plus large et exige des efforts internationaux pour « *mobiliser des ressources financières supplémentaires provenant de multiples sources pour les pays en développement* ».

En 2017, le CAD a mis en place un groupe de travail chargé de définir et de mesurer le TOSSD. Le groupe de travail a également conçu un tableau de bord public comme outil de transparence. En 2024, le groupe de travail a été transformé en un forum international, l'organe désormais responsable de la prise de décision. Contrairement au CAD, le forum TOSSD compte parmi ses membres des pays en développement, et ses coprésidents actuels sont issus de l'Union européenne et de l'Afrique du Sud. L'OCDE héberge le secrétariat. Le TOSSD donne donc l'impression d'être plus inclusif envers les pays du Sud que le CAD. Cependant, de nombreuses organisations du Sud continuent de le considérer comme étant dirigé par les membres du CAD et l'OCDE. C'est pourquoi les pays BRIC ne s'y sont pas engagés.

Le tableau de bord du TOSSD a été lancé en 2019. Les informations fournies par les partenaires du TOSSD sont classées en trois catégories principales :

Pilier 1 : Financements transfrontaliers accordés aux pays en développement, y compris l'APD et d'autres flux financiers. Ces informations excluent l'APD dépensée dans les pays donateurs. Elles sont également basées sur une formule différente de celle utilisée pour les rapports sur l'APD via le SNCP, avec une interprétation plus restrictive des prêts à taux préférentiels.

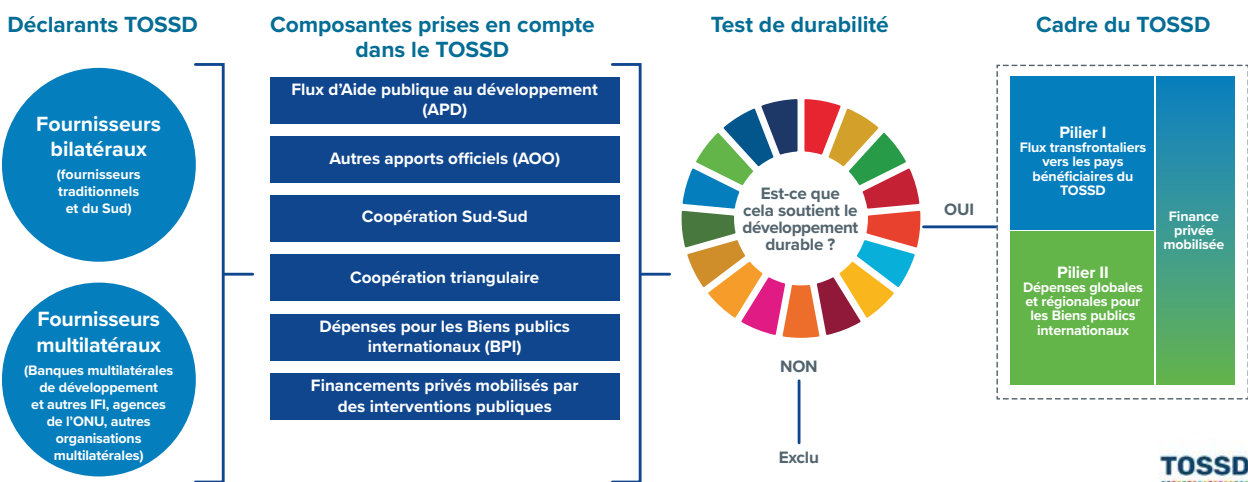
Pilier 2 : Financement officiel fourni pour les biens publics internationaux. Les ODD étant considérés comme des objectifs mondiaux, ces informations comprennent toutes les dépenses officielles consacrées aux biens publics internationaux, définis comme des biens qui offrent des avantages non exclusifs et accessibles à tous dans au moins deux pays. Cela comprend, par exemple, les dépenses consacrées à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la réduction de la pollution des océans. Cela comprend également les dépenses consacrées à la gestion des ressources halieutiques partagées.

Financement privé : il s'agit du financement destiné à la réalisation des ODD mobilisé auprès du secteur privé grâce aux efforts officiels, c'est-à-dire par tous les gouvernements et les donateurs multilatéraux.



L'ambition du tableau de bord TOSSD est de fournir une ressource accessible au public qui permet aux utilisateurs d'accéder à des informations détaillées sur les flux financiers, les aidant ainsi à atteindre les objectifs des ODD. Il diffère du SNCP en ce que les données sont présentées principalement pour les bénéficiaires du TOSSD plutôt que pour les fournisseurs d'APD.

Un cadre pour mesurer les ressources en appui au développement durable dans les pays en développement



Le mécanisme de téléchargement des données vers le tableau de bord TOSSD est complexe. Les participants fournissent des informations par le biais d'une enquête sur mesure, similaire au SNCP. Cependant, le Secrétariat comble également les lacunes en *recupérant* des données provenant d'autres sources pour les organisations qui ne partagent pas activement leurs données, notamment la Banque mondiale. Contrairement au SNCP, aucun système n'est encore en place pour vérifier les données. De plus, contrairement au SNCP, les informations peuvent être fournies au TOSSD à la fois par les fournisseurs et les bénéficiaires.

Le TOSSD représente donc un effort extrêmement ambitieux visant à recueillir des informations sur les flux financiers internationaux consacrés au développement. Il est destiné à servir de source centrale de données pour suivre les performances liées aux ODD et de principal mécanisme de suivi des financements consacrés à d'autres accords mondiaux, notamment sur la biodiversité et le climat. Pourtant, les critiques à son égard sont nombreuses. Ses détracteurs affirment que le TOSSD donne une image confuse qui peut détourner l'attention de l'incapacité des donateurs à respecter leurs engagements en matière d'aide internationale.⁶ L'APD, en tant que mesure statistique, est déjà très technique et déroutante, alors que la mesure TOSSD l'est encore plus. La fiabilité des données et la possibilité d'inclure un montant important de financements ayant un lien ténu avec la réalisation des ODD suscitent également des inquiétudes. Le Forum international TOSSD débat en permanence de ces questions, et le Secrétariat met à jour les normes de communication des données et les définitions des termes clés.

6 Oxfam (2021) '[Total Official Support for Sustainable Development \(TOSSD\): Game changer or mirage?](#)'.

Malgré les défis considérables qu'il pose, le TOSSD prend de l'ampleur et est de plus en plus utilisé par les praticiens du développement international. Il est également adopté par les donateurs, qui ont ajouté l'indicateur TOSSD à leurs rapports nationaux et régionaux sur l'APD. L'UE, par exemple, dispose d'un portail web appelé « EU Aid Explorer ».⁷ Ce portail contient un lien vers une base de données consultable contenant des informations sur l'APD, ainsi qu'une base de données consultable contenant les données du TOSSD. Toutes les organisations participant au TOSSD, y compris les membres du CAD, devraient bientôt mettre en place des bases de données nationales similaires sur leurs contributions au TOSSD.

En résumé, à l'origine, la transparence dans les efforts de développement international visait principalement à rendre compte des flux de transferts financiers concessionnels des donateurs multilatéraux et bilatéraux des principaux pays développés vers les pays en développement, définis comme l'APD. L'objectif initial était de suivre les progrès réalisés dans le cadre de l'engagement de 0,7%. La mesure de l'APD est contestée et complexe, et mal comprise par la plupart des gens, y compris les experts en aide au développement. Cependant, le programme d'efficacité de l'aide, qui a pris de l'ampleur au début des années 2000, a élargi la portée de la transparence en mettant davantage l'accent sur l'accès du public à une série d'informations sur le cycle de gestion de l'aide, dans le but d'améliorer l'efficacité et les résultats des programmes d'aide.

Les changements géopolitiques et idéologiques de la fin des années 2000 ont profondément modifié le paysage de l'aide. Depuis lors, la transparence ne se concentre plus uniquement sur l'APD des membres du CAD, mais sur un éventail plus large de transactions financières, y compris celles provenant de sources philanthropiques et commerciales et de la coopération Sud-Sud. La nouvelle ère de l'aide est également beaucoup plus complexe, notamment en raison de l'évolution vers l'*aide mixte* et de l'essor de l'investissement à impact social. La mesure de l'APD reste essentielle, mais elle est largement considérée comme insuffisante, en particulier pour suivre les efforts visant à atteindre les ODD.

Ces transformations se reflètent dans les principaux outils internationaux de transparence. Le SNCP, publié depuis le milieu des années 1990, a été élargi pour inclure des informations provenant d'un nombre croissant de donateurs officiels et privés. L'IATI a été introduite pour améliorer la rapidité et la qualité des rapports sur les données des donateurs sur leurs sites web, et elle a également créé une nouvelle base de données mondiale, le D-Portal, qui complète le SNCP avec des informations plus détaillées sur les projets d'aide. La modernisation de la mesure de l'APD a conduit au lancement du tableau de bord TOSSD. Celui-ci inclut les flux d'APD, mais dans le cadre d'une base de données plus complète sur les flux financiers provenant du secteur privé et entre les pays du Sud, ainsi que sur les dépenses consacrées aux biens publics internationaux. La mesure TOSSD est actuellement déployée à l'échelle régionale et nationale, complétant et pouvant même éclipser les rapports sur l'APD traditionnelle.



7 Voir, [EU Aid Explorer](#).

Partie II: Transparence et financement du développement pour la pêche maritime

Compte tenu de ce qui a été abordé dans la première partie de cet article, il est clair qu'il sera difficile de répondre à la question de la transparence du financement du développement dans le secteur de la pêche. Il existe plusieurs types de financement du développement et un nombre extraordinaire d'organisations sont impliquées, notamment des agences donatrices bilatérales, des banques de développement, des organisations multilatérales, des organisations philanthropiques et des investisseurs privés. De nombreux aspects du secteur du financement du développement exigent de la transparence. L'indice de transparence de l'aide utilise 40 critères pour évaluer les organisations donatrices, notamment la planification, les rapports financiers, la mise en œuvre des projets et les évaluations. Le sujet de la transparence dans la fourniture de l'aide au développement est devenu très spécialisé et détaillé, tout comme la question de la transparence dans le secteur de la pêche devient de plus en plus vaste à mesure qu'elle est explorée.

Ce tBrief ne peut pas tout couvrir. La section suivante examinera plutôt cinq grands défis en matière de transparence du financement du développement des pêches.

1

Défi n° 1 :

Rapports limités des pays du Sud

2

Défi n° 2 :

Outils internationaux de transparence confus
et inaccessibles

3

Défi n° 3 :

Suivi de l'aide philanthropique

4

Défi n° 4 :

Complexité et opacité du financement privé

5

Défi n° 5 :

Comprendre l'objectif et l'impact du financement du
développement dans le secteur de la pêche

1 Défi n° 1 : Rapports limités des pays du Sud

Les efforts internationaux visant à améliorer la transparence de l'aide au développement semblent s'être davantage concentrés sur les pratiques des donateurs que sur celles des gouvernements des pays bénéficiaires. Néanmoins, à la suite de l'Accord de Paris, un effort concerté a été fait pour développer les systèmes d'information sur la gestion de l'aide dans les pays en développement. Ces bases de données centralisées, généralement gérées par le ministère des Finances, rassemblent des données sur tous les flux d'aide. Des efforts ont également été déployés pour garantir que les transferts d'APD soient pris en compte dans les rapports budgétaires et comptables officiels du gouvernement.

Dans l'ensemble, ces efforts ont été décevants. Une étude menée en 2017 par la London School of Economics sur les AIMS dans les pays en développement a révélé que 75 pays les avaient mis en place depuis l'accord de Paris.⁸ Cependant, dans 32 cas, la base de données AIMS n'existait plus et était introuvable en ligne. Dans 27 cas, l'AIMS était en ligne, mais les informations n'avaient pas été mises à jour depuis longtemps. Dans seulement 12 pays, des preuves ont été trouvées indiquant que les AIMS étaient publiés et mis à jour régulièrement, et même dans ce cas, la recherche a jeté le doute sur la mesure dans laquelle ces bases de données fournissaient des informations complètes et fiables. Il est difficile de savoir pourquoi les AIMS n'ont pas décollé, bien qu'ils soient coûteux à maintenir et soient généralement sous-traités à des entreprises privées pour leur mise en place et leur administration. L'IATI a également suivi l'utilisation des AIMS par les pays en développement et a fourni une liste des pays qui les utilisent.⁹ Cette liste ne permet pas d'évaluer si les données sont à jour, mais 57 pays y figurent et, dans plus de la moitié d'entre eux, les AIMS sont confidentiels. Des recherches plus approfondies ont également été menées sur la manière dont les pays gèrent leurs AIMS. Une étude réalisée en 2024 au Kenya a identifié six systèmes comptables gouvernementaux qui collectent des données sur l'aide. Un seul d'entre eux est accessible au public. Cependant, les données qu'il contient ne correspondent pas à celles des autres systèmes. Par conséquent :

« Le paysage de la gestion de l'aide au Kenya est fragmenté et disjoint en termes de données relatives à l'aide. À l'heure actuelle, il n'existe pas de système unique et complet qui centralise et intègre toutes les données relatives à la gestion de l'aide. Cette fragmentation se traduit par des silos de données dispersés entre divers départements gouvernementaux, ministères et partenaires de développement, ce qui rend difficile d'avoir une vue d'ensemble des flux d'aide, de l'avancement des projets et des résultats.¹⁰ »

- 8 Park, K. R. (2017), '[An analysis of Aid Information Management Systems \(AIMS\) in developing countries: explaining the last two decades](#)', in: Hawaii International Conference on System Sciences.
- 9 Voir la page web de [l'IATI](#) à ce sujet.
- 10 Kolonzo, C. (2024), '[Kenya's aid management: the data landscape](#)', Development Initiatives.



Les recherches menées par la FiTI sur la transparence dans le secteur de la pêche dans certains pays (*évaluations TAKING STOCK*) confirment ce point de vue. Dans 11 des 13 pays en développement évalués, il n'a pas été possible de trouver des informations complètes sur les projets d'aide au secteur de la pêche sur les sites web des gouvernements. Dans plusieurs cas, l'agence gouvernementale responsable de la gestion des pêches publie des informations partielles sur les projets d'aide très médiatisés, tels que ceux menés avec la Banque mondiale, mais omet les informations sur les autres. Les informations sur les projets d'aide sont limitées ; en général, il n'y a pas de liens vers les documents ou les évaluations des projets.

Pour comprendre les défis liés à la communication d'informations par les gouvernements sur le financement du développement consacré à la pêche et à la conservation marine, il est essentiel de reconnaître que de nombreux projets financés par des fonds étrangers peuvent ne pas impliquer directement les agences gouvernementales dans la gestion financière ou la mise en œuvre des projets. Une grande partie du financement du développement contourne les gouvernements nationaux et est directement versée à des agences étrangères, des ONG et le secteur privé. L'OCDE rapporte qu'une part croissante de l'APD provenant des donateurs traditionnels est gérée de cette manière, représentant environ 15 à 20% de tous les transferts d'APD.¹¹ Le financement du développement provenant de dons philanthropiques semble principalement destiné à des acteurs non étatiques (voir ci-dessous), tout comme de nombreux projets financés par l'aide mixte. En outre, un nombre considérable de projets d'aide à des secteurs tels que la pêche proviennent de programmes régionaux gérés par des organisations intergouvernementales. En conséquence, les agences gouvernementales nationales peuvent avoir un accès limité aux informations sur une grande partie du financement du développement et ne disposer d'aucun mandat clair pour les collecter et les publier.



11 OECD (2023), '[Funding civil society in partner countries: Toolkit for implementing the DAC Recommendation on Enabling Civil Society in Development Co-operation and Humanitarian Assistance](#)', Meilleures pratiques en matière de coopération pour le développement, Éditions OCDE.



2 Défi n° 2 : Outils internationaux de transparence confus et inaccessibles

Une stratégie clé pour assurer la transparence du financement du développement a été la création de bases de données internationales publiques qui documentent les projets et les dépenses individuels. Au-delà de la responsabilisation des donateurs quant au respect de leurs différents engagements internationaux, ces bases de données fournissent des informations essentielles pour comprendre les différentes tendances du financement du développement, telles que la destination des fonds et leur provenance. Elles sont devenues indispensables aux débats politiques internationaux. Par exemple, une étude réalisée en 2018 à partir des données du SNCP a révélé que la part de l'aide internationale au développement consacrée à la pêche maritime était en baisse, ce qui suggère que le secteur de la pêche a été marginalisé dans les efforts mondiaux visant à atteindre les ODD.¹² En raison du manque de rapports de la part des gouvernements des pays en développement, ces bases de données internationales sont susceptibles d'être la principale source d'informations sur les projets nationaux.

Les acteurs de l'aide humanitaire s'accordent à dire que les bases de données internationales sur l'aide sont complexes à utiliser et à comprendre, et qu'il existe une grande confusion quant à la manière de comparer les données entre les différentes plateformes. Il est préoccupant de constater que les citoyens et les ONG des pays en développement ont une connaissance très limitée de ces bases de données, qui ne sont utilisées que par un petit nombre d'experts et d'ONG spécialisées.¹³ Ces problèmes sont évidents lorsqu'il s'agit de comprendre le financement du développement de la pêche. Ce qui est surprenant, c'est que l'analyse des données sur la pêche provenant du SNCP, du D-Portal et du TOSSD ne donne pas une vision unique du monde, mais une vision contrastée et difficile à concilier. Examinons les données sur la pêche contenues dans chacune de ces bases.

L'APD pour la pêche, selon le SNCP

Les donateurs qui fournissent des informations au SNCP de l'OCDE doivent fournir des informations détaillées sur le montant engagé, le montant décaissé et une description de l'objectif. En ce qui concerne l'objectif thématique des projets d'APD, les donateurs ont le choix entre de nombreux domaines. La pêche est une sous-catégorie des « secteurs de production », subdivisée en soutien à l'agriculture, à la sylviculture et à la pêche. Si l'on isole tous les programmes d'APD attribués au secteur de la pêche au cours des dix dernières années (voir annexe, tableau 1), le total des versements d'APD a fluctué entre 250 et 650 millions de dollars américains. 2017 a été une année record pour l'APD dans le domaine de la pêche, avec des engagements dépassant le milliard de dollars américains.



- 12 Blasiak, R. and Wabnitz, C. C. C. (2018), '[Aligning fisheries aid with international development targets and goals](#)', Marine Policy, Volume 88.
- 13 Glennie, J. et al. (2021), '[Evaluating Aid Transparency](#)', Oxford Policy Management.



Il est essentiel de faire la distinction entre les engagements et les décaissements lorsque l'on suit les informations relatives à l'APD provenant du SNCP. Pendant plusieurs années, y compris en 2022, près de la moitié des fonds engagés n'ont pas été versés. D'autres années, comme en 2021, les décaissements ont été supérieurs aux engagements. L'APD pour la pêche est également composée principalement de subventions, bien que les prêts représentent environ un tiers des engagements et des décaissements certaines années. Cependant, si l'on inclut les « autres flux officiels », le montant des prêts accordés au secteur de la pêche est plus important, représentant au moins 50% du total des transferts financiers certaines années. Le SNCP ne divulgue pas les conditions des accords de prêt, telles que les taux d'intérêt appliqués, les délais de grâce et la date à laquelle les prêts doivent être remboursés.

Malheureusement, ces totaux sont incomplets si l'on veut comprendre les tendances de l'APD fournie par les membres du CAD pour la pêche maritime. Deux questions se posent :

- La catégorie « pêche » du CAD comprend l'APD destinée aux programmes de pêche continentale et d'aquaculture. Aucun filtre ne permet d'isoler l'APD destinée à la pêche maritime sauvage dans le SNCP. Il serait possible d'identifier les projets destinés à la pêche maritime uniquement si des informations complètes étaient fournies sur l'objectif des projets d'APD. Cependant, de nombreux donateurs ne fournissent pas ces informations.
- Les donateurs ne peuvent choisir qu'une seule catégorie pour définir leurs projets d'aide. Cependant, la pêche peut être une composante d'un projet d'aide ayant un objectif plus large en matière de développement agricole, de sécurité alimentaire ou de conservation de l'environnement. La pêche illégale est également un thème relevant du code sectoriel de l'OCDE pour les programmes des donateurs visant à lutter contre la criminalité transnationale organisée. Par conséquent, de nombreux projets d'aide soutenant le développement ou la gestion de la pêche ne figureront pas dans la base de données de l'OCDE si l'on utilise le filtre « pêche ».

Qui finance quoi et où ?

Selon le SNCP, la Banque mondiale est le plus grand donateur individuel dans le secteur de la pêche. Le Japon est de loin le plus grand donateur bilatéral (voir annexe, tableau 2). Pendant plusieurs années (comme en 2019), le Japon a fourni plus d'aide au secteur de la pêche que tous les autres donateurs réunis et deux fois plus que l'Union européenne et les Nations Unies. En 2018, le Japon a dépensé plus que tous les autres donateurs, y compris la Banque mondiale. La Norvège fournit également plus d'APD au secteur de la pêche que la FAO ou l'UE. Les États-Unis étaient le plus grand donateur bilatéral au monde, mais ils ne figurent pas dans la liste des 12 principaux pays donateurs. Ils se classent parmi les derniers donateurs du CAD dans ce domaine, avec moins de 2 millions de dollars américains consacrés à des projets de pêche entre 2018 et 2022. Il est clair que les États-Unis n'ont pas donné la priorité à la pêche dans leur aide au développement, même avant la décision de fermer l'USAID.

Les données du SNCP montrent la répartition de l'APD par région et par pays (voir annexe, tableau 3). L'Afrique est de loin le plus grand bénéficiaire de l'APD pour la pêche, et la majeure partie de cette aide est destinée aux pays d'Afrique subsaharienne. Il convient peut-être de noter que les pays de la région Océanie reçoivent également une aide publique au développement importante, près de quatre fois supérieure à celle des pays des Caraïbes et d'Amérique centrale réunis.

Les données du SNCP permettent également de ventiler les principaux bénéficiaires de l'APD (voir annexe, tableau 4). Il peut être surprenant que le Kenya figure en tête de cette liste, étant donné qu'il n'est pas classé parmi les pays les moins avancés et que son secteur de la pêche est relativement modeste par rapport à celui d'autres pays en développement, tant en termes de nombre de personnes impliquées que de volume de production halieutique. Il arrive en tête de liste grâce à un programme de la Banque mondiale de 100 millions de dollars américains lancé en 2019, connu sous le nom de « Projet de pêche maritime et de développement socio-économique ».



APD pour la pêche, selon le D-Portal

Le D-Portal, fourni par l'IATI, utilise les mêmes codes sectoriels que le SNCP. Il affiche les données différemment du SNCP, ce qui rend les comparaisons quelque peu difficiles. Contrairement au SNCP, il ne fournit pas d'informations sur les montants engagés, mais uniquement sur les montants déclarés comme dépensés. Cependant, ses données sont publiées plus tôt que celles du SNCP, ce qui signifie qu'il existe actuellement des données pour 2023/2024. Le D-Portal affiche également les fonds engagés pour les années à venir. Comme il fournit des informations plus récentes, il est destiné à être davantage que le SNCP par les personnes qui recherchent des informations sur les projets d'APD en cours.

Une recherche de tous les projets consacrés à la pêche entre 2018 et 2022 fait apparaître 1 462 programmes d'aide distincts provenant de 60 donateurs. La valeur totale de ces projets est assez similaire au montant déclaré dans le SNCP (voir annexe, tableau 5). En 2022, par exemple, le total des dépenses déclarées pour les projets liés à la pêche s'élevait à un peu plus de 468 millions de dollars américains, contre 431 millions de dollars américains déclarés dans le SNCP. Le montant plus élevé déclaré dans le D-Portal pourrait s'expliquer par le fait que davantage de donateurs l'utilisent que le SNCP. Cependant, un examen plus approfondi des données révèle des divergences considérables entre les deux bases de données.

Les données du SNCP ne concernent que les pays jugés éligibles à l'APD par le CAD. Le D-Portal ne suit pas cette classification et inclut dans sa base de données des pays qui ne sont pas éligibles à l'APD. C'est le cas, par exemple, des Seychelles et de la Barbade. Le D-Portal inclut donc des flux financiers qui ne sont pas considérés comme de l'APD selon la définition du CAD.

En ce qui concerne la destination de l'aide au développement dans le secteur de la pêche, D-Portal ne répertorie les projets que par pays bénéficiaire. Il ne répertorie pas les projets régionaux, contrairement au SNCP. Si l'on examine les données présentées dans D-Portal du point de vue des bénéficiaires, seule la moitié de l'aide totale est visible : environ 231 millions de dollars américains en 2022, soit environ 50% du total dépensé par les donateurs cette année-là. L'autre moitié du total peut être trouvée en consultant les données relatives aux donateurs, car il ne s'agit pas d'une aide destinée à un seul pays, mais à des programmes régionaux. Malheureusement, D-Portal ne propose pas de fonction de recherche pour ces programmes régionaux. Cela signifie que si quelqu'un souhaite trouver une liste des projets d'aide dans un pays spécifique via D-Portal, il a peu de chances de trouver des informations sur les projets régionaux auxquels ce pays participe.

L'analyse des données du D-Portal d'un point de vue national donne également une image très différente de celle du SNCP. Selon le D-Portal, le principal bénéficiaire de l'aide à la pêche entre 2018 et 2022 sont les Philippines, avec 459 millions de dollars américains, contre 15,9 millions de dollars américains selon le SNCP. Toutefois, le statut des Philippines en tant que premier bénéficiaire de l'aide dans le D-Portal est dû au « Projet de développement rural des Philippines » de la Banque mondiale. Celui-ci n'est pas répertorié dans le SNCP en tant qu'APD, car le prêt ne répond pas aux critères d'un prêt concessionnel ; il est déclaré comme « autres flux officiels ». Mais dans le D-Portal, la recherche de projets fait apparaître tous les projets déclarés par les donateurs, qu'ils répondent ou non à la définition de l'APD. Cependant, certains projets figurent dans le D-Portal mais pas dans le SNCP, et *vice versa*, de sorte que les différences ne sont pas simplement dues à la définition de l'APD.

L'ampleur de ces divergences apparaît clairement lorsque l'on examine les données relatives aux principaux donateurs (voir annexe, tableau 6). Selon le D-Portal, la Banque mondiale reste le premier donateur, suivie de la FAO. Parmi les principaux donateurs bilatéraux, le Japon arrive loin derrière dans le classement. Le Japon déclare ses projets d'aide à l'IATI, mais pour des raisons obscures, il n'a déclaré avoir fourni que 2,6 millions de dollars américains en 2021 et rien en 2022 pour ses projets dans le domaine de la pêche. Selon le D-Portal, ces dernières années, les États-Unis ne sont plus *à la traîne* en matière de soutien au secteur de la pêche ; ils sont devenus le cinquième donateur, devant la Suède et la France réunies.

Tendances mondiales, selon le TOSSD

Nous devrions nous attendre à ce que des données différentes sur le financement du développement de la pêche soient fournies par le tableau de bord TOSSD. Celui-ci recueille un éventail plus large d'informations sur les flux financiers, notamment l'APD et les prêts non concessionnels, les transferts Sud-Sud et les financements privés mobilisés par des efforts officiels. Il s'agit donc d'une base de données unique qui peut aider à comprendre tous les flux financiers transfrontaliers vers le secteur de la pêche. Elle contient toujours des informations sur l'APD, mais utilise une formule légèrement différente pour les prêts concessionnels.

La TOSSD n'utilise que les codes sectoriels de niveau supérieur utilisés par le SNCP et le D-Portal. Cela signifie que les données de la TOSSD ne peuvent être filtrées que par agriculture, sylviculture et pêche en tant que catégorie unique. Cela donne lieu à plusieurs milliers de projets. Pour identifier ceux qui concernent la pêche, il faudrait lire la description de chaque projet, mais beaucoup de projets n'en ont pas. Les données du TOSSD sont également classées par ODD spécifiques. Cependant, il n'est possible de trouver que des données agrégées sur les flux financiers pour chaque ODD, et non une liste des projets. Il n'existe donc pas de moyen simple de trouver des informations sur le financement du développement de la pêche. Il est possible de recouper les données du TOSSD et celles du SNCP ou du D-Portal en examinant les entrées individuelles pour des pays spécifiques, mais ce processus est très fastidieux. L'étude de quelques pays montre que les rapports des donateurs pour le TOSSD sont incomplets pour les projets liés à la pêche par rapport au SNCP et au D-Portal. Bien que le tableau de bord du TOSSD comprenne des projets d'aide au développement qui ne figurent pas dans les deux autres bases de données, cette divergence est probablement due à des différences de terminologie et de paramètres de reporting. Par exemple, les paiements de l'UE pour les accords de pêche avec des pays tiers sont présentés comme des subventions dans le TOSSD, mais pas dans le SNCP ou le D-Portal.



En résumé, les trois principaux outils internationaux de transparence pour le financement du développement offrent une image confuse. Chacun d'entre eux constitue une ressource précieuse pour identifier les projets de financement du développement. Combinés, ils montrent que le secteur de la pêche bénéficie effectivement d'un financement ou d'une aide au développement considérable. Mais aucun d'entre eux ne peut être considéré comme fiable à lui seul. Pour obtenir une compréhension complète et fiable des flux financiers, il est nécessaire de recouper les données des trois bases de données et de mener des enquêtes approfondies afin d'identifier les projets qui ne sont peut-être pas codés comme des projets liés à la pêche, mais qui pourraient l'être, tels que ceux codés comme des projets environnementaux ou de développement rural. La combinaison de ces trois bases de données nécessite une connaissance technique approfondie de la manière dont les informations sont définies et classées dans chaque base de données, ainsi qu'une bonne compréhension des définitions et des normes de reporting en constante évolution pour chacune d'entre elles. Toute personne souhaitant savoir combien d'aide au développement est dépensée chaque année, par qui et où, devrait constituer sa propre base de données.

Quand l'argent ressemble à de l'aide, mais n'en est pas : le soutien de l'Union européenne à la pêche

L'Union européenne (UE) est un important fournisseur d'aide au développement pour le secteur de la pêche des pays en développement. Elle fournit également des fonds à de nombreux pays en développement dans le cadre d'accords de partenariat pour une pêche durable. Il s'agit de contrats qui offrent des possibilités de pêche dans un pays tiers aux navires battant pavillon européen. Depuis des décennies, l'Union européenne et de nombreuses organisations de la société civile encouragent l'utilisation de ces paiements pour l'accès à la pêche afin d'améliorer la gestion des pêches dans les pays tiers. La partie des fonds utilisée à cette fin est généralement appelée « appui sectoriel ». La classification de ces fonds a suscité une certaine confusion. Certains, y compris dans les pays en développement, considèrent que les fonds versés par l'UE au titre de l'appui sectoriel dans le cadre de ses accords d'accès aux pêcheries constituent une subvention qui est une forme d'aide au développement. En fait, pendant de nombreuses années, l'UE a déclaré à l'OCDE, dans le cadre du SNCP, la partie des fonds utilisée pour l'appui sectoriel via ses accords de pêche dans les pays tiers. Cependant, cela est incorrect. Les fonds versés dans le cadre des accords d'accès aux pêcheries de l'UE constituent un transfert à des fins commerciales et ne répondent pas à la définition de l'APD. L'UE a cessé de déclarer ces fonds à l'OCDE en tant qu'APD vers 2015.

Les fonds dépensés par les institutions européennes pour la pêche sont inclus dans les informations communiquées au TOSSD. Outre l'ensemble du budget consacré à la mise en œuvre de la politique commune de la pêche de l'UE (déclaré comme une contribution à un *bien public international*), tous les fonds versés à des pays tiers pour l'accès à la pêche sont déclarés par la Commission européenne comme un flux financier qui favorise le développement durable de ces pays et contribue directement à l'ODD 14.2. Ces fonds sont classés dans le TOSSD comme une subvention.



3 Défi n° 3 : Suivi de l'aide philanthropique

La transparence de l'aide philanthropique au secteur de la pêche pose des problèmes particuliers. Cela est d'autant plus important que l'aide philanthropique à la pêche et à la conservation marine est en augmentation.

Le nombre de donateurs philanthropiques enregistrés et les sommes qu'ils dépensent ont considérablement augmenté au cours des deux dernières décennies. Une enquête exhaustive menée par le Hauser Institute for Civil Society en 2023 a recensé plus de 260 300 fondations philanthropiques dans 39 pays, dont les dépenses annuelles atteignent plus de 1500 milliards de dollars américains.¹⁴ 90% de ces fondations sont gérées pour le compte de personnes fortunées. La transparence et la responsabilité entourant ces dépenses sont des questions récurrentes. L'étude du Hauser Institute décrit que :

« Malgré l'importance et l'ampleur croissantes de la philanthropie institutionnelle, on sait remarquablement peu de choses sur les ressources associées et leur utilisation aux niveaux national, régional et mondial. Dans la plupart des pays, les données et les connaissances philanthropiques accessibles au public sont rares. Dans la plupart des pays, ni les gouvernements ni les organisations privées ne collectent et/ou ne mettent à disposition des données importantes. »



Bon nombre des plus grandes fondations basées en Amérique du Nord et en Europe se sont engagées dans des efforts de reporting et de transparence à l'échelle mondiale. Les donateurs privés ont été inclus dans le SNCP à partir de 2009, et ils sont aujourd'hui 41 à communiquer des données sur leurs subventions au SNCP de l'OCDE. Un nombre plus important d'entre eux communiquent des informations à l'IATI, mais cela reste un nombre infime à l'échelle mondiale.

Selon les données recueillies par le SNCP auprès des 41 fondations, les dépenses totales dans les pays éligibles à l'APD sont passées d'un peu moins de 3 milliards en 2009 à 10,7 milliards en 2022. Cela représente moins de 5% du montant dépensé pour le développement par les donateurs officiels. La plupart de ces dépenses philanthropiques sont consacrées à l'éducation, à la santé et à la réduction de la pauvreté. Si l'on isole les données spécifiques au montant des fonds alloués par les fondations philanthropiques à la pêche, les 41 donateurs privés inclus ont fourni moins d'un million de dollars américains en 2013, mais ce montant est passé à plus de 80 millions de dollars américains en 2022. C'est bien moins que les 430 millions de dollars américains fournis par les donateurs officiels, mais cela reste un montant substantiel.

14 Johnson, P. (2023), 'Global Philanthropy Report', Hauser Institute for Civil Society.

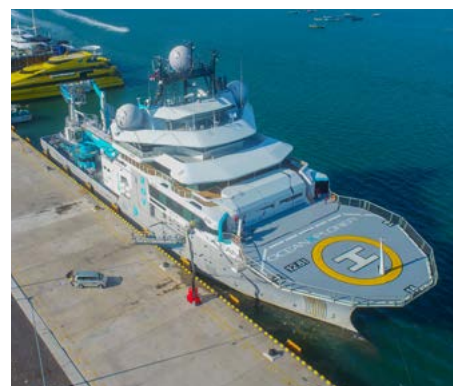
Malheureusement, il n'existe pas de moyen simple d'isoler les données sur le financement sectoriel des donateurs privés dans le D-Portal. Mais la liste des donateurs qui financent la pêche dans le D-Portal est courte. Presque tous les grands donateurs américains connus pour être actifs dans le domaine de la pêche et de la conservation des océans, tels que la David and Lucile Packard Foundation, la Bezos Foundation, la Gordon and Betty More Foundation et la Oak Foundation, ne sont pas membres de l'IATI (mais ils rendent tous compte au SNCP). Le financement philanthropique n'est pas non plus inclus dans le TOSSD. Cependant, le chiffre de 80 millions de dollars américains rapporté dans le SNCP est incomplet. Non seulement il ne couvre qu'un petit nombre de fondations, mais il ne comprend que les dépenses directement liées à des projets dans les pays du Sud gérés par des organisations basées dans ces pays. Il ne couvre pas tous les dons des fondations philanthropiques aux ONG de leur pays d'origine qui sont consacrés à des projets dans les pays du Sud.

D'autres rapports sur le rôle des fondations philanthropiques dans le domaine de la pêche et de la conservation des océans ont révélé le caractère incomplet des données du SNCP. En 2024, l'Environmental Grant Makers Association a compilé un rapport montrant qu'entre 2016 et 2021, les dépenses des fondations philanthropiques dans le domaine de la pêche s'élevaient à environ 500 millions de dollars américains.¹⁵ Ces données proviennent de questionnaires envoyés aux donateurs et ont été analysées afin de déterminer où se concentraient les activités financées par ces fonds. Environ 20% de ce total a été consacré à des projets en Amérique du Nord et en Europe, tandis que 40% a été dépensé dans des programmes internationaux et régionaux. Les 40% restants, soit environ 200 millions de dollars américains, ont été consacrés à des projets destinés à des pays en développement. En outre, les bénéficiaires des financements privés destinés à des projets liés à la pêche sont presque exclusivement des organisations environnementales basées en Amérique du Nord et en Europe ; 14 des 20 principaux bénéficiaires sont des organisations de conservation américaines, trois sont britanniques, une est suisse et deux sont mexicaines. Une très faible partie des fonds fournis par les fondations philanthropiques est destinée aux gouvernements.

Un autre rapport a été publié en 2023 par l'ONG « Our Shared Seas ».¹⁶ Ce rapport examine de manière plus générale les dons philanthropiques destinés à la conservation des océans. Il révèle que les dépenses totales des fondations philanthropiques pour la conservation des océans ont atteint 1 milliard de dollars américains en 2022. Cette étude montre également qu'une grande partie des dépenses (près de 40%) a été consacrée à des projets mondiaux et internationaux, et qu'environ un quart a été directement dépensé pour des projets dans les pays du Sud. Les dons destinés à des programmes spécifiques à la pêche s'élevaient à environ 200 millions de dollars américains en 2022, soit à peu près le même montant que celui constaté par la Grant Makers Association. Cependant, là encore, il est difficile de savoir où tracer la ligne entre les projets liés à la pêche et les autres dépenses consacrées à la conservation des océans qui ont une incidence sur la gestion des pêches. Un quart des dons philanthropiques destinés à la conservation des océans est classé dans la catégorie de la recherche scientifique, qui alimente probablement la gestion des pêches. 20% supplémentaires sont alloués à la conservation par zone, y compris les zones marines protégées, qui ont également un impact significatif sur la pêche.

15 Environmental Grant Makers Association (2004), '[Tracking the field: Summary of funding to aquaculture and fishing 2016-2021](#)'.

16 Lewis, F., Saliman, A., Peterson, E. (2023), '[Funding Trends 2023: Tracking the State of Global Ocean Funding](#)', Our Shared Seas.



Par conséquent, bien que nous ne disposions pas de données précises, les flux financiers provenant des fondations philanthropiques vers la pêche et la conservation marine sont considérables et, dans certaines régions, dépassent les financements fournis par les bailleurs de fonds officiels. Les fondations philanthropiques ont une influence croissante dans le soutien aux activités de la société civile liées à la pêche et dans l'orientation des programmes politiques internationaux. Des études menées dans des pays tels que le Mexique montrent que la gestion des pêches et la conservation marine sont devenues dépendantes de la philanthropie américaine, évinçant les financements publics, ce qui soulève des inquiétudes quant à la viabilité à long terme des aires marines protégées.¹⁷ Cependant, une grande partie de ces dépenses n'est pas déclarée par les voies officielles ni répertoriée dans les bases de données sur la transparence de l'aide.

Résister à la transparence pour des raisons légitimes ?

Du point de vue de la transparence, il pourrait être tentant de recommander une amélioration des rapports des organisations philanthropiques, afin de permettre le suivi des fonds jusqu'à leur destination finale. Mais il existe des contre-arguments. L'amélioration de la transparence des dons philanthropiques privés est également sensible sur le plan politique, car ceux-ci sont principalement destinés à des acteurs non étatiques. Plusieurs exemples montrent que les gouvernements ont promulgué des lois sur la transparence du financement étranger des projets de développement et environnementaux principalement pour contrôler les ONG, restreindre les libertés de la société civile et résister à l'influence étrangère. De nombreux pays, tels que la Russie, l'Inde, le Nicaragua, Israël, l'Égypte et les États-Unis, ont promulgué des lois dites « sur les agents étrangers » qui interdisent ou contrôlent étroitement les organisations nationales recevant des dons étrangers.¹⁸ La résistance à la transparence peut donc se justifier pour protéger l'indépendance des organisations dont les méthodes sont désapprouvées par le gouvernement.

Cela soulève une question essentielle pour les initiatives de gouvernement ouvert qui visent à améliorer la transparence et la responsabilité dans le financement du développement : si les gouvernements doivent collecter des informations sur le financement du développement dans leur pays, celles-ci doivent-elles inclure des informations sur les activités et les dépenses des ONG étrangères et des fondations philanthropiques ? La réponse pourrait être non, afin de protéger la société civile contre toute ingérence politique. D'un autre côté, est-il sain pour la transparence dans le domaine de la pêche et de la conservation marine que les organisations philanthropiques, qui ne sont pas tenues de rendre des comptes au public, fournissent une part aussi importante du financement du développement ?

17 I. López-Ercilla, L. et al. (2024), '[Who pays for sustainability in the small-scale fisheries in the global south?](#)', Ecological Economics, Volume 226.

18 Voir, par exemple, l'exposé publié par l'Open Society Foundation en juin 2024 : '[The troubling march of "foreign agents" laws](#)'.

4 Défi n° 4 : Complexité et opacité du financement privé

Bien que les subventions philanthropiques soient une forme de financement privé, le concept de financement privé exclut généralement la philanthropie et fait référence aux flux de financement *commerciaux*. Comme décrit ci-dessus, l'APD est de plus en plus liée au financement privé, principalement par le biais de diverses formes de *financement mixte*. Il en va de même pour les fonds philanthropiques. La transparence du financement du développement devrait donc inclure ces informations.

Cependant, le passage de l'APD au financement privé via le financement mixte pose des difficultés considérables pour maintenir la transparence dans la coopération internationale au développement. Cela s'explique en partie par la complexité accrue des transactions et par le fait que certains éléments des accords de financement mixte sont interprétés comme contenant des informations commercialement sensibles soumises à des règles de confidentialité des données (voir notre tBrief sur la confidentialité). La communication d'informations sur l'aide mixte soulève également des dilemmes statistiques. Par exemple, il n'est pas toujours facile d'évaluer les contributions des donateurs ou du secteur privé dans ces transactions. Il est également difficile de prévoir les flux financiers résultant des accords d'aide mixte. À cet égard, la communication d'informations sur la valeur du financement mixte diffère de celle des projets d'APD traditionnels. La situation se complique encore davantage car de nombreuses initiatives de financement mixte impliquent plusieurs gouvernements, banques multilatérales, organisations philanthropiques et organisations du secteur privé dans une seule transaction. En outre, au cours des dernières années, l'une des tendances en matière de financement du développement a été l'augmentation des fonds fournis par les donateurs par l'intermédiaire d'organisations intermédiaires, telles que des sociétés de gestion d'actifs, des compagnies d'assurance et des banques commerciales.¹⁹ Qui communique quelles informations ?

Le CAD a élaboré en 2019 des principes pour le financement mixte, qui incluent la nécessité d'une communication transparente. Cependant, ces informations ne figurent ni dans le SNCP, ni dans le D-Portal. Le problème est que la conception de ces bases de données ne se prête pas bien à l'enregistrement des transactions de financement mixte. Les principales banques multilatérales de développement ont créé un groupe de travail sur le financement mixte, qui publie un rapport annuel sur l'utilisation de l'aide mixte afin d'améliorer la transparence.²⁰ Toutefois, ce rapport ne fournit pas de base de données sur les projets, mais seulement des informations sommaires sur les tendances et des études de cas. Les informations les plus complètes sur les opérations de financement mixte sont rassemblées par Convergence, une association internationale qui compte 135 membres, dont des gouvernements, des ONG, des prêteurs multilatéraux et des investisseurs du secteur privé.²¹ Depuis 2017, elle publie également un rapport mondial sur les projets de financement mixte, basé sur un grand nombre de recherches primaires sur des transactions spécifiques. Malheureusement, la base de données des transactions spécifiques rassemblée par Convergence n'est accessible qu'à ses membres.

19 Voir Oxfam (2018), '[Open Books: How development finance institutions can be transparent in their financial intermediary lending, and why they should be](#)'.

20 Les rapports annuels du groupe de travail sur le financement mixte sont disponibles [ici](#).

21 Pour le dernier rapport annuel de [Convergence](#).

TOSSD est donc la seule initiative mondiale qui cherche à recueillir ces informations. Malheureusement, elle n'y parvient pas pour l'instant. Le tableau de bord TOSSD fournit très peu d'informations sur le montant des financements privés mobilisés par les gouvernements pour atteindre les ODD. Il ne contient aucune information sur le financement du développement dans le secteur de la pêche, alors que de nombreux projets dans ce domaine sont financés par des aides mixtes.

Quels sont donc les exemples d'aide mixte ayant un impact sur le secteur de la pêche ? Il en existe plusieurs types, mais deux se distinguent particulièrement, posant des défis distincts en matière de transparence.

Les obligations bleues

Une obligation bleue est un dérivé d'une obligation verte. Les fonds levés grâce à l'émission de l'obligation sont réservés à des activités qui favorisent une croissance économique durable dans les secteurs liés à l'océan, y compris la pêche. La première obligation bleue souveraine (émise par un gouvernement) a été émise par le gouvernement des Seychelles en 2018. Elle a permis d'emprunter environ 18 millions de dollars américains pour financer l'économie bleue. Il s'agit d'un bon exemple de l'intersection entre l'investissement à impact social et le financement mixte : l'obligation bleue a été achetée par des investisseurs privés basés en Europe et en Amérique du Nord. Dans le même temps, la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial ont subventionné l'opération par le biais de dons, d'une garantie de crédit et d'une assistance technique. Une subvention du Rockefeller Institute a également été utilisée pour couvrir les frais juridiques du gouvernement des Seychelles. Selon les parties concernées, l'aide publique au développement et les fonds philanthropiques ont permis de créer un investissement privé qui n'aurait pas vu le jour sans cela.

De nombreuses organisations internationales, notamment des banques de développement et des agences des Nations Unies, ont promu les obligations bleues auprès d'autres pays en développement et petits États insulaires. Les progrès ont été lents, seules les Fidji, l'Indonésie, les Bahamas et le Costa Rica ayant émis des obligations bleues après les Seychelles. Cependant, de nombreuses institutions financières de développement, notamment la Banque mondiale et des donateurs bilatéraux tels que le Royaume-Uni, ont engagé des fonds pour développer les obligations bleues dans les pays du Sud, ce qui devrait permettre leur généralisation.

Plusieurs organisations ont élaboré des lignes directrices volontaires pour les obligations bleues, les plus influentes étant celles établies par l'International Capital Market Association.²² Les émetteurs d'obligations bleues doivent faire appel à un tiers pour procéder à une évaluation préalable de l'obligation afin d'illustrer comment le produit sera utilisé pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux. L'émetteur doit également fournir des mises à jour annuelles sur l'utilisation des recettes, y compris les états financiers. Cependant, ces lignes directrices ne sont pas systématiquement respectées et, dans de nombreux cas, y compris aux Seychelles, les émetteurs d'obligations vertes ou bleues ne fournissent pas de mises à jour annuelles sur l'utilisation des recettes et ne font pas appel à une évaluation par un tiers. Les rapports des évaluateurs tiers peuvent être traités comme confidentiels ou accessibles au public uniquement moyennant des frais.

22 Disponible [ici](#).

23 Standing, A. (2023), '[Sovereign ESG bonds in the global south: 10 questions for those concerned about debt and climate justice](#)', EURODAD.



Les préoccupations liées au manque de transparence des obligations vertes et bleues ont donné naissance à un nouveau type d'obligation, l'*obligation basée sur la performance*. Contrairement aux obligations vertes ou bleues traditionnelles, les émetteurs de ces obligations précisent des indicateurs de performance clés. Ceux-ci sont ensuite utilisés pour influencer les conditions de remboursement aux investisseurs obligataires. Si les indicateurs ne sont pas atteints, les investisseurs peuvent bénéficier d'un taux d'intérêt plus élevé, ou d'un taux moins élevé s'ils sont atteints. Parmi les exemples d'obligations basées sur la performance émises par des gouvernements, on peut citer les obligations liées à la réduction des émissions de gaz à effet de serre au Chili et une obligation liée à l'augmentation du couvert forestier en Uruguay. En ce qui concerne l'économie bleue, une *obligation corallienne* émise par la Banque mondiale en 2024 pour soutenir la conservation des océans en Indonésie suit ce modèle, avec des indicateurs liés à l'expansion des aires marines protégées. Dans ce cas, les primes versées aux investisseurs (si les indicateurs sont atteints) seront payées par la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial, démontrant une fois de plus les différentes façons dont l'investissement à impact et l'aide mixte peuvent converger.²⁴

Si les obligations basées sur la performance sont souvent commercialisées pour leur transparence accrue, elles présentent toutefois l'inconvénient de ne pas obliger l'emprunteur à affecter les fonds empruntés à un usage précis. Elles n'exigent pas non plus de rapports financiers sur l'utilisation des fonds. Il suffit de rendre compte de la mesure dans laquelle les indicateurs ont été atteints. Par rapport aux obligations bleues, les obligations basées sur la performance pourraient donc intéresser les gouvernements qui préfèrent ne pas s'engager en faveur de la transparence financière.

Échanges de dette contre des mesures en faveur des océans

Les échanges de dette consistent à restructurer la dette en cours afin de créer des économies réservées à des dépenses environnementales et sociales positives. Au cours des dernières années, les « échanges de dette contre des mesures en faveur des océans » sont devenus une source importante de financement privé pour les efforts de conservation marine dans de nombreux pays.

Le concept d'échange de dette comprend toute une série de transactions entre créanciers et débiteurs. Ces échanges sont utilisés depuis la fin des années 1980, sous l'impulsion d'organisations de conservation américaines. Certains de ces échanges impliquent une restructuration de la dette entre des créanciers bilatéraux et des pays du Sud, tandis que d'autres impliquent une restructuration de la dette détenue par des prêteurs commerciaux. Parfois, l'échange implique une remise de dette, à condition que le montant remis au créancier soit utilisé pour des dépenses de conservation. Plus couramment, le débiteur peut rembourser sa dette de manière anticipée avec une remise, les économies réalisées étant mises de côté pour la conservation. Dans ce dernier cas, les pays débiteurs peuvent recevoir une subvention ou un prêt d'un tiers pour couvrir les coûts du rachat de la dette. La manière dont ces transactions ont été comptabilisées dans le SNCP a toujours posé un dilemme. Les paiements de dette abandonnés peuvent être déclarés comme des subventions, contribuant ainsi à l'objectif de 0,7%.



24 Groupe de la Banque mondiale (2024), '[Indonesia coral bond: an innovative ocean financing instrument](#)'.



Les Seychelles ont été le premier pays à utiliser un échange de dette pour générer des fonds destinés à la conservation des océans. Il s'agit là d'un autre exemple de financement mixte. Des subventions provenant de donateurs philanthropiques, dont certains sont restés anonymes, ont été utilisées pour cofinancer le rachat d'une dette auprès de donateurs bilatéraux pour des prêts en cours d'une valeur d'environ 27 millions de dollars américains. Les donateurs ont accepté de vendre cette dette avec une remise de 6,5%. La transaction a également été financée en partie par un prêt à taux réduit de 15 millions de dollars américains accordé par l'organisation américaine de conservation The Nature Conservancy (TNC). La condition du rachat de la dette était que l'argent non versé aux donateurs étrangers au titre du remboursement de la dette soit consacré à des efforts de conservation marine aux Seychelles, une nouvelle organisation multipartite étant chargée de distribuer ces fonds. Les Seychelles se sont également engagées à étendre les AMP à 50% de leurs eaux territoriales à la suite de cet accord. Un échange similaire de dette contre océan a été conclu en Indonésie en 2024 avec les États-Unis, impliquant le refinancement de prêts APD en cours d'un montant de 35 millions de dollars américains, également cofinancés par des groupes de conservation américains. Le Cap-Vert a conclu un accord similaire avec le gouvernement portugais.

D'autres échanges dette-océan ont été utilisés pour renégocier la dette des pays du Sud auprès des prêteurs commerciaux. Ceux-ci ont porté sur des montants beaucoup plus importants que ceux des accords bilatéraux de refinancement de la dette. L'ampleur impressionnante de ces échanges de dette commerciale est due au fait que des organisations de conservation américaines et européennes ont levé des fonds privés pour financer le rachat de la dette sur les obligations souveraines. Cela a permis de restructurer près de 3 milliards de dollars de dette commerciale au Belize, en Équateur, à la Barbade, au Gabon et aux Bahamas. Ces accords impliquent également de combiner l'aide au développement, y compris l'aide philanthropique pour couvrir les frais juridiques, avec des garanties de crédit officielles fournies par les membres du CAD et les banques de développement afin de réduire les coûts d'emprunt pour les prêts destinés au rachat de la dette.



En tant que transactions financières complexes, les conversions de dette posent également des problèmes de transparence. Elles sont négociées en secret, car l'annonce publique d'un rachat de dette peut influencer la valeur de la dette d'un pays sur les marchés secondaires. Ces transactions impliquent également plusieurs sociétés participant à la levée de fonds et à l'octroi de prêts, dont certaines sont enregistrées dans des paradis fiscaux offshore. Il peut donc être impossible pour un observateur extérieur de comprendre comment les avantages et les coûts de ces transactions sont répartis. Jusqu'à présent, des documents importants n'ont pas été publiés, tels que les accords de prêt entre les organisations de conservation et les pays débiteurs et les contrats relatifs à la mise en œuvre des engagements en matière de conservation. En fin de compte, comme ce sont des investisseurs commerciaux qui financent ces opérations, le public ne sait pas qui a prêté de l'argent aux pays en développement pour financer l'échange.²⁵

Le cas des échanges de dette et des obligations bleues illustre donc comment le recours accru au financement du secteur privé pour la conservation – et l'utilisation d'instruments financiers innovants soutenus par l'APD – augmente les flux financiers vers les pays en développement, mais accroît considérablement la complexité, ce qui rend plus difficile la tâche de responsabilité publique et de contrôle. De nombreuses personnes impliquées dans le développement de la pêche et la conservation des océans sont susceptibles d'être déroutées par ces transactions financières et intimidées par le jargon utilisé par les praticiens dans ce domaine. Cependant, il est important de noter que, comme le financement du développement combine l'aide publique et les investissements privés et philanthropiques, la responsabilité en matière de divulgation publique devient ambiguë.

25 Standing, A. (2023), '[The financialisation of marine conservation: the case of debt-for-ocean swaps](#)', *Development*, vol. 66 (1).



5 Défi n° 5 : Comprendre l'objectif et l'impact du financement du développement dans le secteur de la pêche

Enfin, pour comprendre les flux financiers du développement vers le secteur de la pêche, il est essentiel de saisir à la fois l'objectif de ce financement et ses résultats. Prenons, par exemple, une étude de la FAO de 1983 sur l'APD dans le secteur de la pêche, qui a révélé que la grande majorité de l'APD était consacrée à la modernisation de la pêche, notamment à l'achat de navires de pêche et à la construction de ports de pêche. Très peu de fonds étaient consacrés à la recherche scientifique et au bien-être des pêcheries artisanales. La fin des années 1970 et le début des années 1980 ont été une période où l'aide des bailleurs de fonds a largement facilité l'industrialisation de la pêche, stimulant la pêche axée sur l'exportation au détriment de l'approvisionnement local en poisson. La durabilité de la pêche semblait être un thème négligé.

On peut s'attendre à ce que l'objectif du financement du développement dans le secteur de la pêche ait considérablement changé depuis les années 1980. La prise de conscience de la non-durabilité de la pêche s'est accrue et de nombreux donateurs ont révisé leurs objectifs pour mettre davantage l'accent sur le bien-être des communautés côtières et la sécurité alimentaire nationale. Au cours des deux dernières décennies, on a également constaté un intérêt croissant pour la lutte contre la pêche illégale et pour les réformes de la gouvernance, notamment la cogestion communautaire. Malheureusement, peu de publications récentes analysent de manière exhaustive l'objectif du financement du développement et la manière dont il est dépensé. Une exception est la recherche sur le portefeuille de projets de pêche de la Banque mondiale, qui a montré que près de 50% du portefeuille est consacré à des projets qui favorisent la pêche durable à petite échelle.²⁶

L'un des défis à relever en matière de transparence du financement du développement dans le secteur de la pêche est que de nombreux donateurs ne produisent pas de rapports expliquant les priorités de leurs programmes d'aide et la manière dont ces programmes soutiennent les objectifs nationaux fixés par les pays bénéficiaires. Les donateurs européens ont formé un groupe de travail qui se réunit chaque année pour discuter des projets d'aide à la pêche et convenir d'une harmonisation. Cependant, les résultats de ses réunions n'ont pas été publiés. D'autres donateurs, notamment le Japon et la Chine, ne publient pas non plus d'explications sur les objectifs de leurs projets dans le secteur de la pêche.

En théorie, les informations sur l'objectif du financement du développement de la pêche devraient être du domaine public. Le SNCP exige des donateurs qu'ils expliquent l'objectif de chaque projet d'APD saisi dans la base de données du SNCP. Les donateurs peuvent également choisir l'une des cinq sous-catégories suivantes pour les projets liés à la pêche :

- Politique et gestion administrative de la pêche ;
- Développement de la pêche ;
- Éducation ou formation dans le domaine de la pêche ;
- Recherche dans le domaine de la pêche ;
- Services liés à la pêche.

26 Hamilton, J. et al., (2021), '[How does the World Bank shape global environmental governance agendas for coasts? 50 years of small-scale fisheries aid reveals paradigm shifts over time](#)', Global Environmental Change, Volume 68.



Selon le SNCP, la grande majorité de l'APD consacrée à la pêche est affectée soit à la politique et à la gestion administrative de la pêche, soit au développement de la pêche. Mais ces catégories sont vagues, et de nombreux projets d'APD dans le secteur de la pêche couvrent probablement plusieurs catégories, même si les donateurs ne peuvent en choisir qu'une seule. Malheureusement, bien que les donateurs soient tenus de fournir un résumé de l'objectif de chacun de leurs programmes d'APD, un nombre important d'entre eux ne le font pas. Certains donateurs sont plus diligents que d'autres. Cependant, presque toutes les entrées relatives aux projets de pêche du Japon, par exemple, comportent des descriptions génériques de l'objectif, qui ne fournissent aucune information sur la destination des dépenses.

L'IATI a été en partie développée pour remédier à ce problème. Le format de rapport D-Portal permet aux bailleurs de fonds d'inclure des informations plus substantielles sur l'objectif de leurs projets d'aide et leurs cibles spécifiques. Contrairement au SNCP, les bailleurs de fonds peuvent également télécharger des documents supplémentaires. Cependant, de nombreux bailleurs de fonds ignorent ces exigences en matière de données. Ceux qui fournissent des informations supplémentaires via D-Portal peuvent fournir tellement d'informations que cela ne contribue guère à améliorer la transparence. Par exemple, le [projet de pêche maritime et de développement socio-économique au Kenya](#), qui dispose d'un budget de 100 millions de dollars américains et est financé par la Banque mondiale, comprend des liens vers 446 documents programmatiques, mais ne fournit aucune description détaillée de leur contenu.

Le tableau de bord TOSSD fournit également des informations limitées sur l'objectif des projets de financement du développement. Il existe un champ de données pour la description de l'objectif, avec une option permettant d'inclure un lien externe pour obtenir des informations complémentaires. Les projets de pêche saisis dans le tableau de bord TOSSD ne comprennent généralement aucune information pour ces deux champs.

Les bailleurs de fonds peuvent fournir davantage d'informations sur des projets spécifiques liés à la pêche sur leurs sites web. L'indice de transparence de l'aide, développé par Publish What You Fund, tente de mesurer cela. Il analyse les informations à travers 35 indicateurs de transparence, y compris une note attribuée aux données fournies par les bailleurs de fonds (soit via l'IATI, soit via leurs sites web) sur l'objectif de projets d'aide spécifiques. L'indice de transparence de l'aide couvre 50 organisations donatrices, dont plusieurs bailleurs de fonds importants dans le secteur de la pêche. Environ la moitié des donateurs ont obtenu un score parfait dans l'enquête de 2024. Certains donateurs n'obtiennent pas de bons résultats, notamment l'Espagne, le Japon et l'Allemagne. Cependant, la barre est placée relativement bas. Un donateur est jugé sur la base du nombre de caractères contenus dans la description du projet. Si celle-ci contient au moins 80 caractères, le projet est considéré comme totalement transparent. Les citoyens des pays en développement attendent sans doute plus que 80 caractères pour décrire l'objectif de projets d'aide pouvant impliquer des millions de dollars.



Il n'existe aucune étude internationale sur cette question. Cependant, un rapide coup d'œil aux sites web des principaux donateurs dans le domaine de la pêche révèle un large éventail de pratiques. La Banque mondiale fournit généralement des informations détaillées sur ses projets d'aide à la pêche, y compris des rapports approfondis sur la justification des projets. Des donateurs tels que le Japon ne fournissent aucune information. Le NORAD fournit un court paragraphe sur ses projets de pêche sans liens vers d'autres rapports et documents.²⁷ Il n'existe aucune documentation sur les projets d'aide à la pêche financés par les institutions de l'UE, comme le montre l'EU Aid Explorer.

Qu'en est-il des évaluations de projets ?

Si les informations sur l'objectif des projets de développement dans le secteur de la pêche sont insuffisantes, il n'est pas surprenant que les informations sur les résultats des projets soient tout aussi rares. Cela constitue un pilier essentiel du programme d'efficacité de l'aide depuis Paris, et les lignes directrices en matière de bonnes pratiques préconisent des évaluations de projets menées conjointement par les bailleurs de fonds et les gouvernements bénéficiaires, avec la participation des bénéficiaires des projets. Il existe cependant une abondante littérature décrivant les difficultés à mener à bien cette tâche. Un thème récurrent dans cette littérature est que les évaluations des programmes d'aide sont souvent controversées, compte tenu des incertitudes quant aux résultats et du fait que les effets peuvent mettre plusieurs années à se concrétiser. Les exemples d'évaluations participatives sont extrêmement rares.

Là encore, il s'agit d'un sujet pour lequel les données comparatives entre les bailleurs de fonds dans le domaine de la pêche font défaut. Bien que l'inclusion des résultats des projets soit une caractéristique essentielle du D-Portal, très peu de projets dans le domaine de la pêche sont publiés avec ces informations. Il n'y a pas de place pour les évaluations de projets dans le TOSSD. Parmi les bailleurs de fonds, la Banque mondiale est peut-être le meilleur exemple, car elle publie des rapports d'achèvement de projets qui évaluent dans quelle mesure les objectifs ont été atteints. Les projets de la Banque mondiale dans le domaine de la pêche ont également été examinés par son groupe d'évaluation indépendant.²⁸ Les rapports qui en résultent soulèvent des préoccupations quant au fait que les projets de la Banque mondiale manquent souvent d'informations de référence pour mesurer leur succès et qu'il peut y avoir un manque de preuves pour justifier les notes positives dans les documents d'évaluation des projets.

27 Voir par exemple la page du projet ['Fish for development'](#), un projet de 8 millions de dollars américains mis en œuvre au Ghana.

28 Groupe de la Banque mondiale (2024), ['Making waves: World Bank support for the blue economy, 2012-2023'](#); Groupe d'évaluation indépendant, également disponible sur le site du Groupe de la Banque mondiale (2021), ['The Natural Resource Degradation and Vulnerability Nexus: An Evaluation of the World Bank's Support for Sustainable and Inclusive Natural Resource Management \(2009–19\)'](#); Groupe d'évaluation indépendant.

En 2008, la Banque mondiale et la FAO ont également commandé une étude sur les évaluations des projets de pêche par les bailleurs de fonds.²⁹ Cette étude a révélé que beaucoup d'entre eux ne procédaient pas à des évaluations et que, parmi ceux qui le faisaient, les rapports n'étaient souvent pas publiés. La crédibilité de ces évaluations était faible, étant donné que beaucoup d'entre elles étaient réalisées par des consultants dont la carrière dépendait du financement des bailleurs de fonds, ce qui pouvait les dissuader de rendre des rapports négatifs. Sur l'ensemble des évaluations examinées, 73% ont été jugées de « mauvaise qualité ». À l'époque, les auteurs de l'étude n'ont trouvé aucun exemple de pays en développement ayant produit un rapport évaluant les performances de ses programmes d'aide à la pêche.

D'autres recherches plus récentes se sont penchées sur les politiques de certains donateurs actifs dans le domaine de la conservation.³⁰ Elles confirment une grande diversité dans les pratiques, certains donateurs exigeant que les projets produisent des rapports d'évaluation, mais tous ne sont pas destinés à être publiés. Elles soulignent également des problèmes liés à la qualité des informations et à la tendance des évaluations de projets à dissimuler les échecs. Ce qui est important dans cette étude, c'est qu'elle a examiné les pratiques de l'un des plus grands donateurs philanthropiques dans le domaine de la conservation des océans, la Fondation Bezos. La recherche n'a trouvé aucune évaluation publique des subventions ou des politiques de la fondation qui suggère que des évaluations sont attendues. Pourtant, la Fondation Bezos figure aujourd'hui parmi les donateurs les plus importants dans le domaine de la conservation marine, ayant engagé plus de 150 millions de dollars américains pour étendre les aires marines protégées et réformer la pêche dans les pays en développement. Une fois encore, les fondations philanthropiques opèrent à une échelle qui rivalise avec celle des donateurs gouvernementaux et intergouvernementaux, mais avec un niveau de transparence et de responsabilité bien moindre. D'autres recherches ont montré que, parmi 32 grandes fondations philanthropiques engagées dans la pêche et la conservation des océans, seules 11 avaient mis en place des politiques de consultation des communautés de pêcheurs sur l'octroi de leurs subventions.³¹

29 Macfadyen, G. (2010), '[Assessing the Impact of Development Assistance in Fisheries and Aquaculture](#)', Poseidon Consultants.

30 Caruna, A. et al., '[Lessons lost: Lack of requirements for post-project evaluation and reporting is hindering evidence-based conservation](#)', Conservation Science and Practice.

31 Betsill, M. et al. (2024), '[Community engagement and power dynamics in conservation philanthropy grant making](#)', Conservation biology.

Conclusion

L'objectif de ce tBrief était de présenter le thème de la transparence dans le financement du développement du secteur de la pêche. Le financement du développement n'occupe probablement pas la place qu'il devrait dans les discussions mondiales sur l'amélioration de la transparence dans le secteur de la pêche. L'attention des acteurs de la transparence dans le domaine de la pêche se concentre davantage sur les activités des navires de pêche et la traçabilité des produits de la pêche. Cependant, des milliards de dollars sont dépensés pour développer le secteur de la pêche et améliorer la conservation des populations de poissons et des habitats marins. La transparence est essentielle pour comprendre l'efficacité de ces fonds et permettre une participation significative du public à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets de financement du développement. La question deviendra plus pressante à mesure que les flux financiers destinés à la pêche et à la conservation marine augmenteront, conformément aux engagements internationaux en matière de climat et de biodiversité.

Le tBrief a montré que l'amélioration de la transparence dans le financement du développement est un défi de taille. La transparence est intégrée dans les agences de développement depuis des décennies, ce qui a conduit à des résultats impressionnants. Pourtant, les principes ambitieux fixés pour le financement du développement n'ont pas été respectés, et les performances des bailleurs de fonds et des gouvernements ont été très inégales. Il existe des obstacles techniques à surmonter, notamment l'approche confuse utilisée pour mesurer les flux financiers de l'APD vers les TOSSD. Peu de personnes impliquées dans le secteur de la pêche ont une bonne compréhension de ces concepts, qui sont même source de confusion pour les spécialistes du financement du développement. Cependant, ce qui rend la transparence encore plus difficile, c'est l'évolution du paysage du financement du développement, avec la croissance phénoménale de la philanthropie, l'essor de la coopération Sud-Sud et la convergence de l'APD traditionnelle et du financement privé.

Si nous nous concentrons sur la question de la transparence au niveau national pour le secteur de la pêche, la tâche consiste alors à soutenir les parties prenantes nationales en leur fournissant des informations accessibles. Des bases de données internationales sur le financement du développement ont été créées pour y contribuer, mais elles sont insuffisantes. Elles sont complexes à utiliser, contiennent des informations incohérentes et présentent de nombreuses lacunes. Dans ce contexte, les rapports nationaux produits par la FiTI, par exemple, peuvent répondre à un besoin important : rassembler des informations provenant de sources disparates, vérifier leur exactitude et fournir des résumés succincts « sans jargon » pour soutenir les débats nationaux et la compréhension. Ce faisant, on ne peut pas supposer que les organismes gouvernementaux, tels que le ministère de la Pêche, ont un accès complet à l'information ou une compréhension claire du financement du développement qui touche à leurs responsabilités. Ils peuvent également ne pas être familiarisés avec les mécanismes de financement mixte, tels que les échanges de dette et les obligations bleues, et ne pas disposer d'un registre complet des informations et des documents produits par les partenaires de développement, y compris les évaluations de projets.

La relation entre la transparence du financement du développement et la transparence de la gestion des pêches peut également être examinée sous un autre angle. Il est peu probable que les partenaires au développement adhèrent au principe de l'appropriation nationale si les gouvernements qui recherchent un financement du développement n'établissent pas de cadres politiques clairs pour la gestion des pêches, ce que de nombreux pays ne font pas. Il est également extrêmement difficile de comprendre les résultats du financement du développement lorsque tant d'éléments du secteur de la pêche ne sont pas documentés ou sont occultés du regard du public, tels que le volume des captures, les données commerciales, l'utilisation des subventions, la propriété effective des navires et les caractéristiques sociales et économiques du secteur artisanal. Est-il donc pertinent de se demander s'il est possible de hiérarchiser les besoins des pays en matière de financement du développement et d'évaluer l'impact des projets sans disposer de toutes ces informations ? La transparence dans la gestion des pêches est donc essentielle pour améliorer l'efficacité du financement du développement.

Annexe : Tableaux de données

Tableau 1 : Flux d'aide totaux pour le secteur de la pêche, SNCP (en millions de dollars américains)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Mesures											
Type de flux : Décaissements											
Aide publique au développement	358,658	239,734	231,518	365,898	601,185	384,054	595,610	492,793	454,406	408,411	4,816
• Aide publique au développement (APD) Subventions	294,668	183,497	190,186	202,673	440,418	311,196	357,880	369,821	350,192	323,059	4,816
• Prêts APD	63,800	56,237	41,332	153,225	160,767	71,661	231,060	119,298	100,327	78,498	
• Investissement en actions	0,190					1,196	6,671	3,674	3,887	6,855	
Autres flux officiels (hors crédit à l'exportation)	80,914	7,851	88,919	109,057	102,837	139,286	141,236	173,311	105,314	167,126	
Type de flux : Engagements											
Aide publique au développement	395,234	332,494	343,968	492,296	1,005,679	814,874	642,027	526,181	391,780	818,525	28,092
• Aide publique au développement (APD) Subventions	234,696	262,686	228,508	294,172	630,323	434,467	379,614	416,265	310,730	425,114	28,092
• Prêts APD	160,490	69,808	115,460	198,124	375,355	379,212	255,508	109,917	81,050	393,411	
• Participations	0,048					1,196	6,905				
Autres flux officiels (hors crédit à l'exportation)	79,179	566,335	112,463	82,703	81,811	263,918	104,621	187,572	41,657	451,714	

Tableau 2 : Versements d'APD pour la pêche par les donateurs officiels, SNCP (en millions de dollars américains)

	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Donateurs multilatéraux : Top 5						
Banque mondiale	68,336	177,309	168,120	99,001	115,001	627,767
FAO	45,789	56,159	41,518	41,862	40,145	225,473
UE	54,061	41,079	40,079	51,701	36,861	223,781
Banque africaine de développement	13,810	10,041	13,889	8,927	3,982	50,649
Fonds pour l'environnement mondial	0,806	4,717	1,263	10,361	5,641	22,788
Donateurs bilatéraux : les 12 principaux						
Japon	69,941	156,254	88,897	78,654	56,536	450,282
Norvège	42,645	50,615	50,400	51,828	45,959	241,447
Allemagne	14,930	28,016	27,820	27,870	27,832	126,468
Nouvelle-Zélande	14,280	15,882	14,604	9,401	10,909	65,076
Australie	9,175	12,150	8,964	13,056	10,529	53,874
Corée	8,199	6,234	5,727	12,892	9,120	42,172
Suède	5,999	5,625	0,724	14,912	10,685	37,945
Canada	1,314	4,077	6,032	6,773	5,846	24,042
Islande	4,061	5,065	2,891	2,261	2,740	17,018
France	0,893	3,908	4,120	5,202	2,665	16,788
Royaume-Uni	1,746	3,141	3,651	2,169	3,766	14,473
Espagne	1,233	1,262	1,524	1,670	5 916	11,605
Tous les donateurs						
Tous les donateurs	384,054	595,610	492,793	454,406	408,411	2,335,274

Tableau 3 : Fonds d'APD reçus par région, SNCP (en millions de dollars américains)

	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Caraïbes	1,870	14,634	4,436	4,471	9,112	34,523
Amérique centrale	0,760	0,558	0,826	5,324	0,812	8,280
Amérique du Sud	5,155	9,684	7,361	9,667	6,618	38,485
Afrique	158,070	305,369	238,732	125,632	185,151	1,012,954
Afrique du Nord	34,613	8,050	23,475	15,694	6,453	88,285
Afrique subsaharienne	111,600	210,362	207,529	101,724	165,386	796,602
Asie	80,333	108,393	78,752	140,183	69,028	476,690
Extrême-Orient	32,093	54,256	30,675	79,605	27,361	223,990
Asie du Sud et centrale	38,747	44,490	37,837	46,797	31,430	199,301
Moyen-Orient	1,662	1,784	4,352	3,587	3,237	14,621
Océanie	55,600	61,434	61,910	56,518	40,882	276,344

Tableau 4 : Aide publique au développement reçue par pays, SNCP (en millions de dollars américains)

	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Kenya	4,354	91,099	6,040	7,442	9,626	118,561
Bangladesh	4,223	18,022	7,827	29,984	21,941	81,996
Indonésie	3,255	26,627	2,307	43,069	6,672	81,930
Mozambique	9,677	14,028	8,496	12,380	26,341	70,922
Maroc	30,310	1,580	20,744	12,959	1,143	66,735
Éthiopie	5,438	6,809	15,481	0,682	10,328	38,738
Mauritanie	4,504	12,006	6,379	6,638	7,922	37,449
Tanzanie	5,087	8,266	4,539	4,040	13,037	34,970
Madagascar	8,324	4,574	4,984	6,704	8,032	32,617
Fidji	1,264	1,720	0,977	17,014	8,512	29,486
Inde	10,715	8,345	4,806	0,060	0,064	23,990
Angola	4,634	5,057	8,992	3,315	0,561	22,560
Côte d'Ivoire	7,971	4,432	5,987	0,984	2,055	21,429
Guinée	2,327	3,767	8,209	1,436	5,566	21,305
Kiribati	2,795	3,554	5,575	4,414	4,801	21,140
Vietnam	9,285	3,168	2,443	2,281	2,839	20,015
Îles Salomon	3,300	4,578	5,647	2,631	2,980	19,137
Libéria	0,512	2,230	2,000	1,495	10,109	16,346
Philippines	3,629	2,475	4,065	4,537	1,280	15,987
Érythrée	2,710	3,223	6,532	2,563	0,423	15,451
Pérou	0,506	2,137	3,539	6,020	2,980	15,181
Ghana	6,423	2,835	2,780	0,882	1,939	14,859
Cap-Vert	0,547	0,164	0,023	7,341	6,782	14,857

Tableau 5 : Aide aux pays bénéficiaires pour des projets dans le domaine de la pêche, D-Portal (en dollars américains)

	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Philippines	110 681 120	104 288 630	131 372 056	35 707 272	77 334 550	459 383 628
Barbade	3 797 603	2 532 737	80 718 930	100 065 401	0	187 114 671
Kenya	3 956 207	95 117 960	10 825 099	19 762 272	21 086 458	150 747 996
Indonésie	25 512 758	4 959 434	76 183 520	4 989 739	3 005 477	114 650 928
Bangladesh	4 234 421	19 670 410	11 606 470	33 576 940	21 494 746	90 582 987
Ouzbékistan	13 880 681	5 524 404	13 454 765	28 674 958	24 955 128	86 489 936
Cambodge	7 094 730	15 024 161	17 794 618	26 732 012	16 949 756	83 595 277
Somalie	2 329 379	644 830	78 582 670	122 722	142 395	81 821 996
Inde	10 466 315	15 830 021	9 042 014	12 108 192	7 538 350	54 984 892
Zambie	5 983 820	10 222 152	16 868 566	4 945 085	7 648 136	45 667 759
Pérou	8 331 903	14 812 037	11 925 205	9 217 681	958 460	45 245 286
Tunisie	157 648	2 204 837	33 928 584	0	1 832 910	38 123 979
Éthiopie	5 192 489	6 308 054	15 042 239	651 762	10 174 843	37 369 387
Malawi	732 895	24 680 612	4 161 118	3 579 928	3 155 940	36 310 493
Mauritanie	7 177 695	18 461 304	2 739 814	2 434 709	575 894	31 389 416
Myanmar	5 675 696	6 073 278	7 347 452	5 732 366	133 452	24 962 244
Mozambique	4 363 142	4 025 866	3 850 283	5 967 157	5 660 126	23 866 574
Angola	4 125 609	5 529 970	9 949 756	3 470 317	560 267	23 635 919
Ouganda	1 230 781	974 612	14 935 613	583 652	1 154 291	18 878 949
Vietnam	10 303 019	3 100 710	1 849 959	1 589 405	1 761 825	18 604 918
Sénégal	11 635 396	184 013	1 194 192	101 679	100 076	13 215 356
Mali	5 245 971	768 329	2 621 321	1 637 287	2 828 973	13 101 881
Kiribati	2 261 827	3 099 378	2 990 365	1 706 601	2 496 563	12 554 734

Tableau 6 : Dépenses des donateurs pour l'aide au secteur de la pêche, D-Portal (en dollars américains)

Éditeur	2022	2023
Banque mondiale	199 431 500	232 397 380
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	64 436 840	94 591 010
Agence norvégienne de coopération pour le développement (Norad)	43 356 012	43 068 904
Commission européenne – Partenariats internationaux	25 829 910	51 885 752
Département d'État des États-Unis	21 008 590	10 000 380
Fonds international de développement agricole (FIDA)	20 665 316	31 373 832
Secrétariat du FEM	19 561 642	32 773 830
Nouvelle-Zélande – Ministère des Affaires étrangères et du Commerce – Programme d'aide de la Nouvelle-Zélande	14 419 549	23 631 370
Banque africaine de développement	12 026 319	18 626 730
Suède, par l'intermédiaire de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Sida)	11 381 554	6 650 592
Allemagne – Ministère de la coopération économique et du développement	3 353 063	15 777 632
Agence française de développement	2 183 304	4 936 275

tBrief Edition #1



**TRANSPARENCE
DANS LES PÊCHES:**
Pas aussi clair que ça en
a l'air?

tBrief Edition #2



**TRANSPARENCE DES
RÉGIMES FONCIERS
DES PÊCHES:**
incomplète, peu fiable et
trompeuse?

tBrief Edition #3



**PÊCHE DANS
L'OBSCURITÉ:**
Transparence de la
Propriété effective

tBrief Edition #4



**20 ANNEES
DE LUTTE:**
Transparence des
subventions au secteur
de la pêche

tBrief Edition #5



**LA CORRUPTION
DANS LE SECTEUR
DES PÊCHES :**
La transparence à la
rescousse ?

tBrief Edition #6



**INVISIBLE,
SOUS-ÉVALUÉE ET
SOUS-ESTIMÉE ?**
La transparence de la
pêche artisanale

tBrief Edition #7



**RÉSISTER À L'ENVIE
D'INDEXER :**
Les arguments contre le
classement des efforts de
transparence en matière
de pêche

tBrief Edition #8



LA TAILLE COMPTE-T-ELLE ?
Le défi de la transparence des pêches dans
les petits États insulaires en développement

tBrief Edition #9



**DE LA
TRANSPARENCE À
LA PARTICIPATION :**
Une relation insaisissable ?

tBrief Edition #10



**CONFIDENTIALITÉ
DES INFORMATIONS
SUR LA PÊCHE :**
existe-t-il des limites
juridiques à la
transparence ?

tBrief Edition #11



**TRANSPARENCE
DU FINANCEMENT
DU DÉVELOPPEMENT
DES PÊCHES
MARITIMES :**
une tâche impossible ?

**Nos tBriefs sont
disponibles
en anglais, en
français, en
espagnol et
maintenant en
portugais sous
fiti.global/tbrief-series**